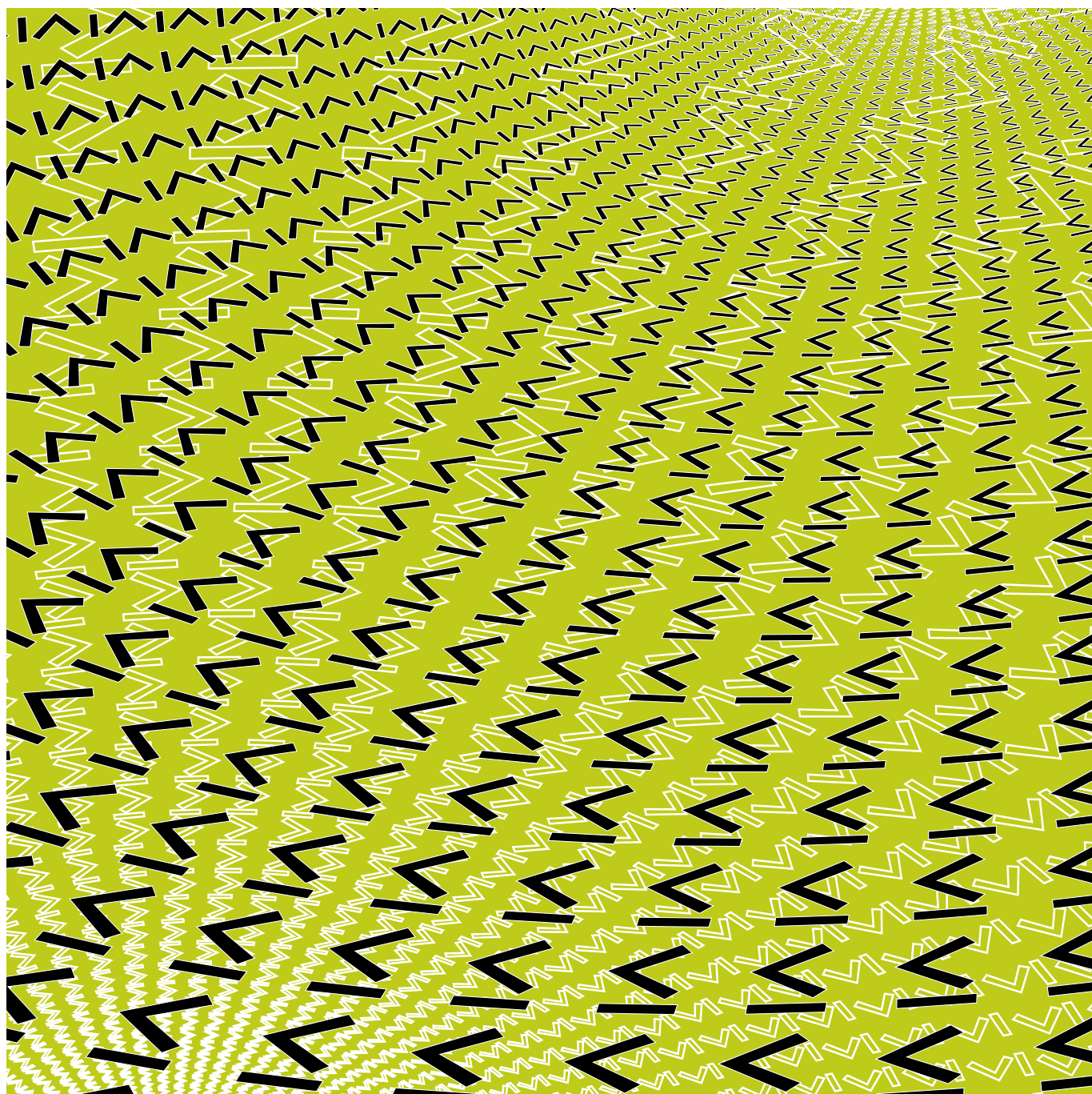


# Bas salaires et working poor en Suisse

Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse sur la population active 2006



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2008

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Transports et communications
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

# Bas salaires et working poor en Suisse

Ampleur des phénomènes et groupes à risque  
d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006  
et l'Enquête suisse sur la population active 2006

**Rédaction** Eric Crettaz, André Farine

**Editeur** Office fédéral de la statistique

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Eric Crettaz, OFS, tél. 032 713 62 38, e-mail: eric.crettaz@bfs.admin.ch  
André Farine, OFS, tél. 032 713 62 62, e-mail: andre.farine@bfs.admin.ch

**Auteurs:** Eric Crettaz, André Farine

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel  
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 966-0800

**Prix:** 7 francs (TVA excl.)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 20 Situation économique et sociale de la population

**Langue du texte original:** Français

**Page de couverture:** Netthoevel & Gaberthüel, Bienne

**Graphisme/Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2008  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-20020-9

# Table des matières

Introduction	5	3 Bas salaires et working poor en Suisse en 2006	22
1 Les bas salaires en Suisse	7	3.1 Différents cas de figures	23
1.1 Source et définitions	7	3.2 La pauvreté des travailleurs à bas salaire	24
1.2 Situation générale	7	3.3 Le niveau salarial des working poor	25
1.3 Les postes de travail à bas salaire en 2006	8	3.4 Les groupes à risque	26
1.4 Evolution des postes à bas salaire et à très bas salaire de 1998 à 2006	12	3.5 Résumé et conclusions	27
1.5 Les personnes à bas salaire en 2006	14	Bibliographie	29
2 Les working poor en Suisse en 2006	17	Annexe 1: Exemple de calcul de salaire	31
2.1 Définition(s) du phénomène	17	Annexe 2: Données complémentaires	33
2.2 L'Enquête suisse sur la population active 2006 (ESPA)	18	Annexe 3: les bases de données (ESS et ESPA)	37
2.3 Ampleur du phénomène en 2006	18	Avez-vous des questions?	39
2.4 Working poor et taux d'activité	18		
2.5 Ecart de pauvreté	19		
2.6 Groupes sociodémographiques à risque	19		
2.7 Influence des facteurs socioprofessionnels	20		
2.8 Evolution de 2000 à 2006	21		



# Introduction

Le présent rapport traite de deux sujets qui sont à la fois liés et différents. Les nombreux débats et prises de position relayés par les médias montrent que, bien souvent, la problématique des travailleurs ayant de faibles revenus professionnels est peu, voire pas du tout, distinguée de celle des travailleurs pauvres. Il nous est donc apparu nécessaire de clarifier ces deux problématiques, très importantes pour comprendre la situation sur le marché du travail helvétique actuel, et d'établir dans quelle mesure ces deux phénomènes se recoupent.

Le premier chapitre se penche sur les salariés et leurs revenus professionnels. Au moyen de l'Enquête sur la structure des salaires (ESS) 2006, nous établissons l'ampleur du phénomène des travailleurs à bas salaire et précisons les facteurs de risque pouvant augmenter la probabilité d'avoir de bas revenus professionnels.

Le second chapitre traite de la question des working poor liée au revenu du ménage des personnes actives considérées, contrairement au salaire qui est un revenu individuel, car en général les personnes vivant dans un même ménage groupent leurs revenus. Nous traitons ce point au moyen de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2006. Cette différence de niveau d'analyse (niveau individuel – niveau du ménage), explique une partie des différences existant entre ces deux problématiques.

Le troisième chapitre démontre d'abord la compatibilité de l'ESS et de l'ESPA, mesure ensuite le degré de recoupement entre le groupe des working poor et celui des travailleurs à bas salaire, et, enfin, décrit les sous-groupes de la force de travail affectés par de bas revenus et/ou de bas salaires.





# 1 Les bas salaires en Suisse

## 1.1 Source et définitions

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), réalisée tous les deux ans au mois d'octobre, constitue la source principale de données utilisée dans ce chapitre. Elle se base sur un questionnaire directement adressé aux entreprises. En 2006, elle a porté sur 46'300 entreprises. Avec près de 1,5 millions de personnes salariées, l'ESS fournit un aperçu représentatif de la situation salariale des personnes travaillant dans l'industrie et dans le secteur des services au niveau suisse et au niveau des grandes régions.

### Salaire mensuel brut, standardisé

Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail. Les composantes du salaire brut: le salaire brut du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13<sup>e</sup> salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

### Médiane, valeur centrale

La valeur centrale ou médiane est la valeur qui divise l'ensemble considéré, ventilé dans l'ordre croissant des salaires, en deux groupes de taille égale: pour une moitié des postes de travail (50%), le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale, alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Alors que la moyenne arithmétique se prête plus particulièrement aux calculs de masse salariale, la valeur centrale représente un estimateur qui est indépendant des valeurs extrêmes.

## Bas salaires

Dans ce chapitre, un emploi est considéré, par convention, «à bas salaire» lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian standardisé, c'est-à-dire à moins de 3783 francs bruts par mois pour l'année 2006. L'ampleur du phénomène des bas salaires est mesurée ici soit du point de vue des entreprises en termes de nombre de postes à bas salaire (exprimé en équivalent plein temps de 40 heures hebdomadaires), soit du point de vue de la population en termes de nombre de personnes salariées qui occupent un emploi à bas salaire. À noter encore que parmi les personnes salariées concernées par des emplois à bas salaire, on ne retrouve pas ici celles qui auraient un bas salaire uniquement du fait de travailler à temps partiel<sup>1</sup>. L'attribution des personnes salariées à la catégorie de bas salaires se détermine en effet uniquement sur la base du niveau du salaire recalculé pour une durée du travail standardisée à 40 heures par semaine.

Un exemple de calcul est donné en annexe.

## 1.2 Situation générale

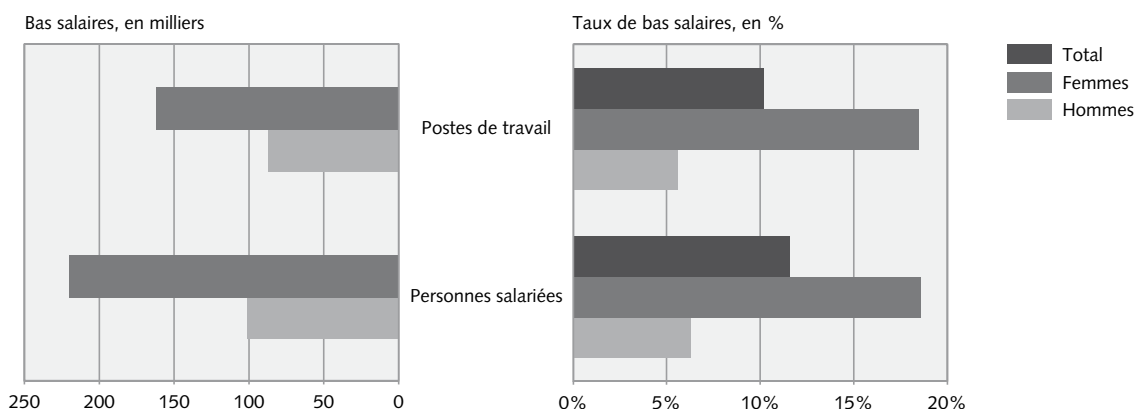
En 2006, on dénombre en Suisse près de 250'000 postes de travail à bas salaire rémunérés à moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires (cf. Annexe 1). Le nombre total de personnes salariées concernées par ces postes<sup>2</sup> est estimé à 320'000 dont une nette majorité de femmes (219'500 ou 68,6%, cf. graphique G1). Le taux de postes à bas salaire dans la totalité des postes offerts par

<sup>1</sup> A titre de comparaison, le nombre de personnes salariées concernées par des bas salaires avant standardisation du salaire à 40 heures hebdomadaires, se monte en 2006 à 732'200, soit 26,5% des personnes salariées, contre 320'000 (ou 11,6%) après standardisation.

<sup>2</sup> Parmi les personnes salariées concernées par des emplois à bas salaire, on ne retrouve pas ici celles qui auraient un bas salaire uniquement du fait de travailler à temps partiel. L'attribution des personnes salariées à la catégorie de bas salaires se détermine en effet uniquement sur la base du niveau du salaire recalculé pour une durée du travail standardisée à 40 heures par semaine.

**Bas salaires selon le sexe, 2006**

**G 1**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

les entreprises est de 10,2%. Exprimé en termes de personnes salariées occupant un emploi à bas salaire, ce taux est de 11,6%. Ce même pourcentage calculé séparément pour les femmes salariées et pour les hommes salariés montre une situation nettement favorable à ces derniers avec 6,3% chez les hommes contre 18,6% chez les femmes.

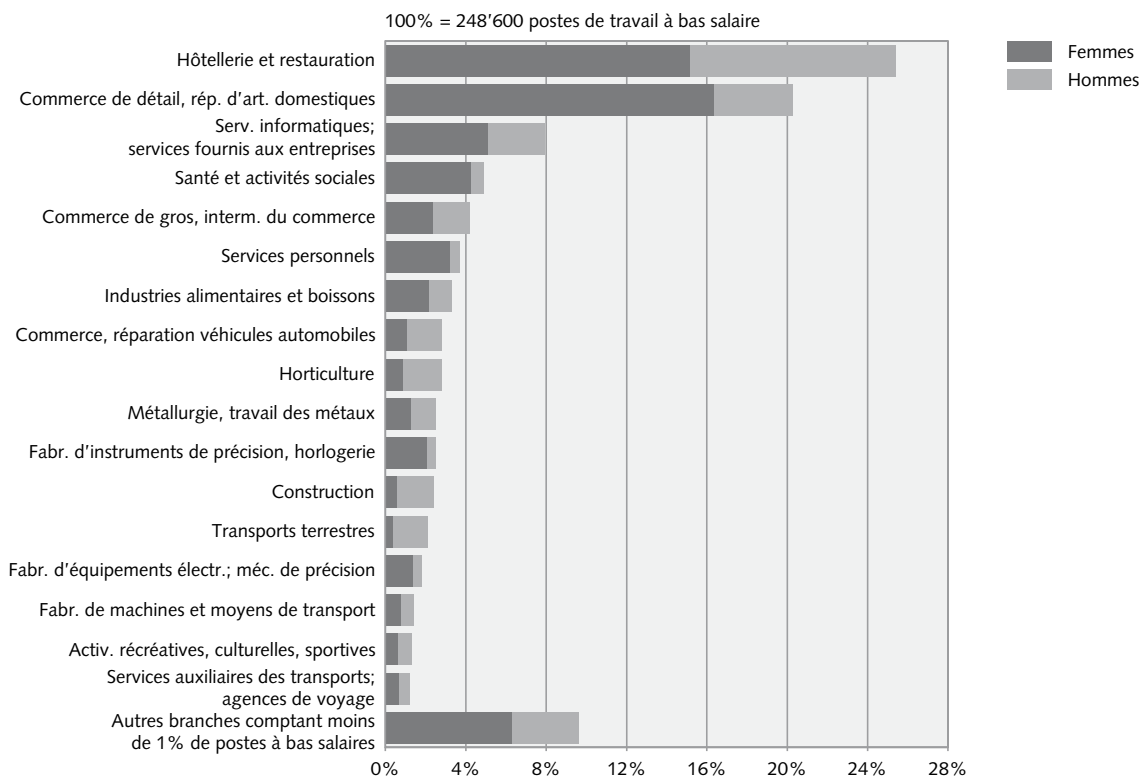
**1.3 Les postes de travail à bas salaire en 2006**

**1.3.1 La branche économique**

Près de la moitié des postes de travail à bas salaire se concentre dans les deux branches économiques suivantes: «hôtellerie et restauration» avec 63'000 postes occupés

**Répartition des postes de travail à bas salaire selon la branche économique et le sexe, en %, 2006**

**G 2**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

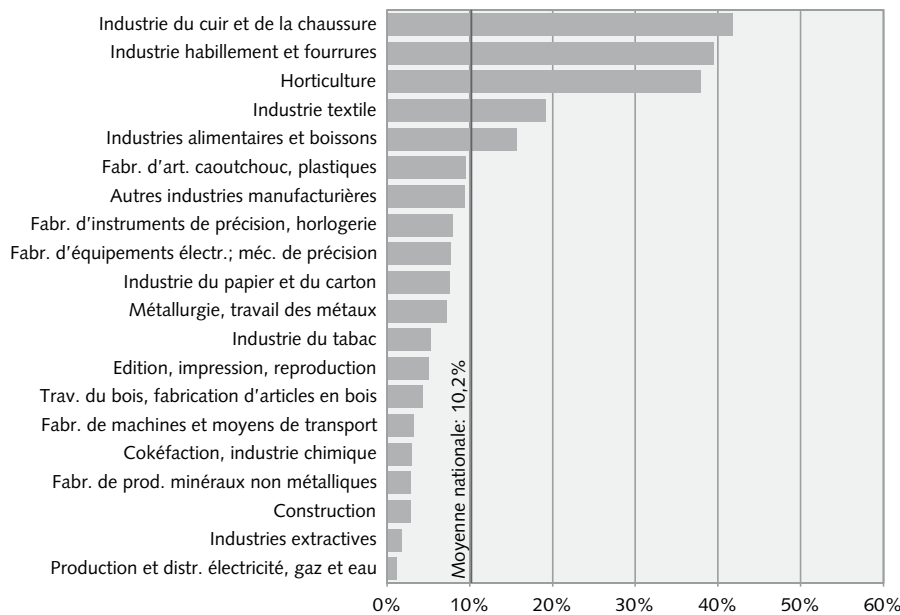
par 74'900 personnes salariées et «commerce de détail; réparation d'articles personnels domestiques» avec 50'400 postes occupés par 66'200 personnes salariées. Dans ces deux branches économiques on retrouve respectivement le 25,4% et le 20,3% des postes à bas salaire de l'économie (cf. graphique G2 et tableau T1.1 en annexe p. 34). Rapportés au nombre total de postes de travail au

sein de la même branche économique, on obtient des taux de bas salaires supérieurs aux 10,2% de moyenne nationale, à savoir 43,5% dans «l'hôtellerie et restauration» et 20,3% dans le «commerce de détail» (cf. graphique G3.2).

Les branches économiques des «services informatiques; services fournis aux entreprises», de la «santé et activités

**Taux de postes à bas salaire dans le secteur primaire (horticulture) et secondaire, en %, 2006**

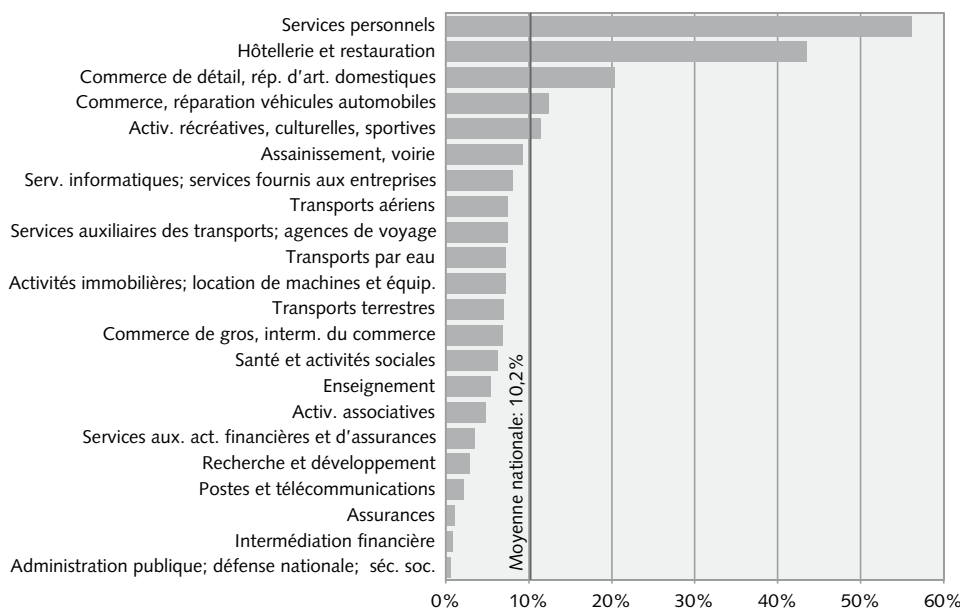
**G 3.1**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Taux de postes à bas salaire dans le secteur tertiaire, en %, 2006**

**G 3.2**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

sociales» et du «commerce de gros, intermédiaires du commerce» affichent aussi des concentrations significatives de postes à bas salaire, soit respectivement 19'500 (ou 7,9% du total des postes à bas salaire de l'économie), 12'300 (4,9%) et 10'400 (4,2%; cf. graphique G2). De telles concentrations s'expliquent en grande partie par le poids, en termes d'emploi total, déjà relativement élevé de ces branches économiques, car les taux de bas salaires mesurés à l'intérieur de chacune de ces branches restent tous en dessous de la moyenne nationale (respectivement 8,1%, 6,3% et 6,9% contre 10,2% pour la Suisse; cf. graphique G3.2). En plus de l'«hôtellerie et restauration» citée plus haut, les taux de postes à bas salaire les plus élevés se retrouvent dans les «services personnels» tels que, par exemple, les blanchisseries ou les salons de coiffure avec 56,2% de bas salaires, dans l'industrie du cuir et de la chaussure avec un taux de 41,8%, dans l'«industrie de l'habillement» (39,5%) et dans l'horticulture (37,9%). Dans ces quatre branches économiques où plus du tiers des personnes salariées occupe des postes à bas salaire, on ne retrouve cependant que 7,1% de l'ensemble des postes à bas salaire de l'économie. Un taux de bas salaires nettement supérieur à la moyenne s'observe également dans l'industrie textile (19,1%). Là aussi, la part de bas salaires dans l'ensemble des postes à basse rémunération de l'économie reste très faible, à savoir 0,8%.

### 1.3.2 La taille de l'entreprise

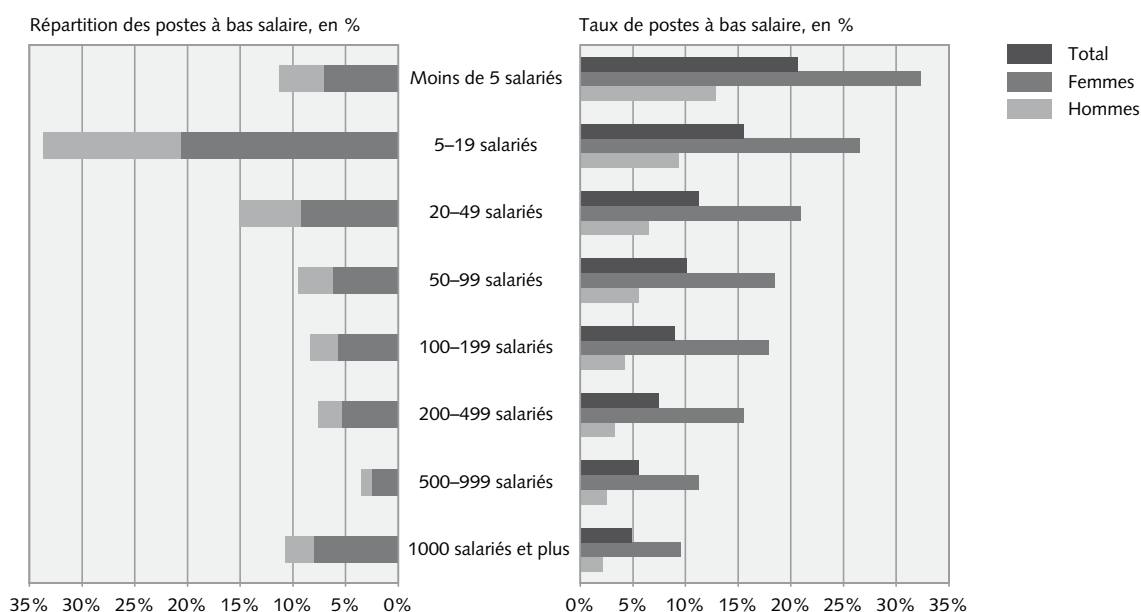
Sur dix postes de travail à bas salaire, six sont proposés par des petites entreprises de moins de 50 personnes salariées, deux par des entreprises moyennes de 50 à 199 personnes et les deux restants par des grandes entreprises d'au moins 200 personnes (cf. graphique G4 et tableau T1.2 en annexe p. 35). Une analyse plus détaillée des taux de postes à bas salaire par taille d'entreprise révèle des différences assez marquées. Ainsi, par exemple, ce taux est de 20,7% dans les entreprises de moins de 5 personnes, alors qu'il est inférieur à 6% dans les entreprises qui comptent 500 personnes salariées ou plus (500 à 999: 5,6%; 1000 et plus: 4,9%). D'une manière générale, le taux de postes à bas salaire est d'autant plus faible que la taille de l'entreprise augmente.

### 1.3.3 Les grandes régions

Une analyse de la situation en matière de bas salaires dans les grandes régions soulève la question de la définition du seuil de référence à utiliser pour l'attribution d'un poste de travail à la catégorie de poste à bas salaire. Faut-il se référer au seuil national, utilisé précédemment et calculé à partir du salaire médian suisse, ou doit-on tenir compte des spécificités régionales et fixer un seuil de bas salaire pour chaque grande région observée?

**Bas salaires selon la taille de l'entreprise et le sexe, 2006**

**G 4**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Face à des résultats en apparence contradictoires obtenus par l'application de l'une et de l'autre approche, nous avons préféré présenter les deux variantes de calcul afin d'obtenir une description plus complète du phénomène des bas salaires dans les grandes régions de Suisse.

Peu importe le seuil de bas salaire utilisé (seuil national ou seuils régionaux) on observe que les trois grandes régions qui comptent le plus grand nombre de postes à bas salaire, à savoir la grande région «Zurich», l'«Espace Mittelland» et la «Région lémanique», sont également celles qui comptent le plus de postes de travail (cf. graphique G5, tableaux T1.3 et T1.4 en annexe p. 35).

Ainsi, la grande région «Zurich» qui compte le plus grand nombre de postes de travail (593'000 postes soit 24,4% du total), se retrouve au troisième rang en terme de postes de travail à bas salaire par rapport au seuil national (44'200 postes à bas salaire ou 17,8% du total) et se place largement en tête du classement des postes de travail à bas salaire selon le seuil régional (77'100 ou 30,1%). De son côté, l'«Espace Mittelland», deuxième plus grand bassin d'emploi avec 515'300 postes de travail, soit 21,2% du total, compte la plus grande part de postes à bas salaire par rapport au seuil national (53'300 ou 21,0%) et se retrouve au troisième rang avec 45'100 postes à bas salaire (17,6%) lorsque la limite des bas salaires est fixée en fonction du seuil régional. Dans la «Région lémanique», avec sa troisième plus grande offre de postes de travail (393'600 ou 16,2%), on observe,

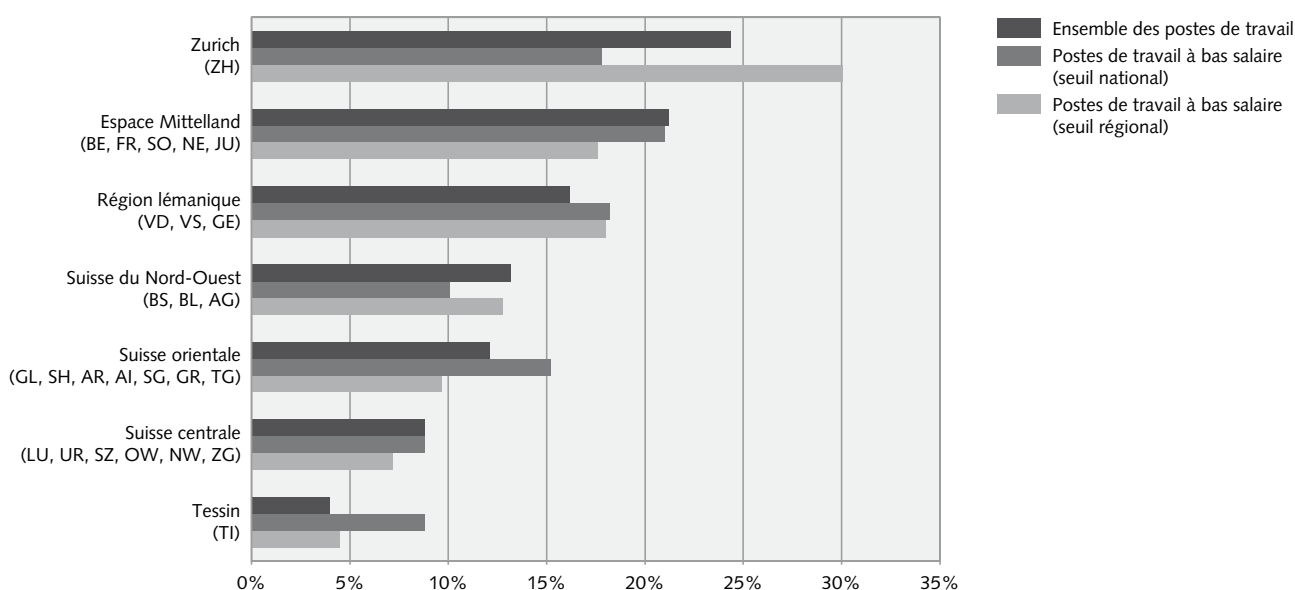
indépendamment du seuil de bas salaire appliqué, la deuxième plus grande concentration de postes de travail à bas salaire (resp. 45'200 ou 18,2% avec le seuil national et 46'200 ou 18,0% avec le seuil régional).

A l'opposé, les deux grandes régions qui offrent les plus faibles quantités de postes de travail, c'est-à-dire 212'900 (8,8%) pour la «Suisse centrale» et 97'200 (4,0%) pour le «Tessin», affichent également les moins fortes concentrations de postes de travail à bas salaire. Dans ces deux grandes régions, le nombre de postes à bas salaire est estimé respectivement à 22'000 (8,8% du total des postes à bas salaire en Suisse) et 21'900 (8,8%) avec le seuil national et à 18'500 (7,2%) et 11'400 (4,5%) avec les seuils régionaux.

Bien que la répartition des postes à bas salaire par grandes régions semble refléter de manière très générale celle de l'ensemble des postes de travail, une analyse plus détaillée des taux de postes à bas salaire à l'intérieur de chaque grande région observée, révèle des grandes disparités, allant parfois du simple au triple. Lorsque le seuil des bas salaires est fixé au niveau national (à deux tiers du salaire médian suisse), le taux de bas salaire le plus élevé s'observe au «Tessin» avec 22,6% de l'ensemble des postes de travail dans cette région, soit 21'900 postes à bas salaire (cf. graphique G6). A l'autre extrême, les 44'200 postes à bas salaire de «Zurich» ne représentent que le 7,5% des postes de travail de la région. Si le seuil des bas salaires est fixé en tenant

Répartition des postes de travail selon la grande région, en %, 2006

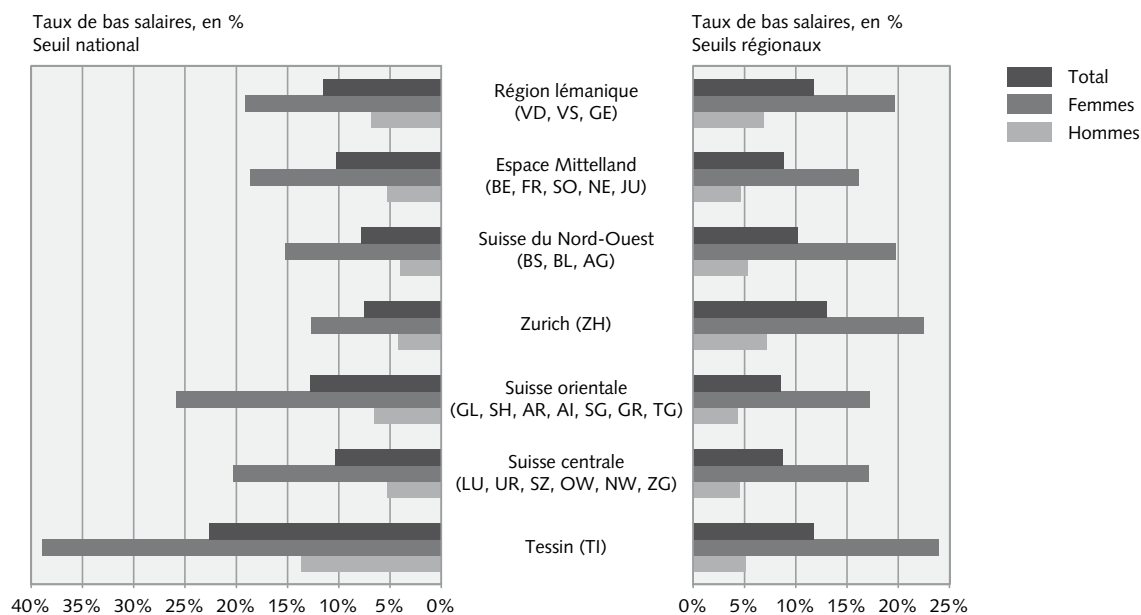
G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Postes à bas salaire selon la grande région et le sexe, 2006

G 6



© Office fédéral de la statistique (OFS)

compte de la distribution salariale spécifique à chaque région, c'est-à-dire qu'il est établi au 2/3 du salaire médian de la grande région observée, le taux de bas salaires du «Tessin» diminue de moitié en tombant à 11,7% alors qu'il double à «Zurich» passant à 13,0% de postes à bas salaire, soit le niveau le plus élevé de l'ensemble des grandes régions.

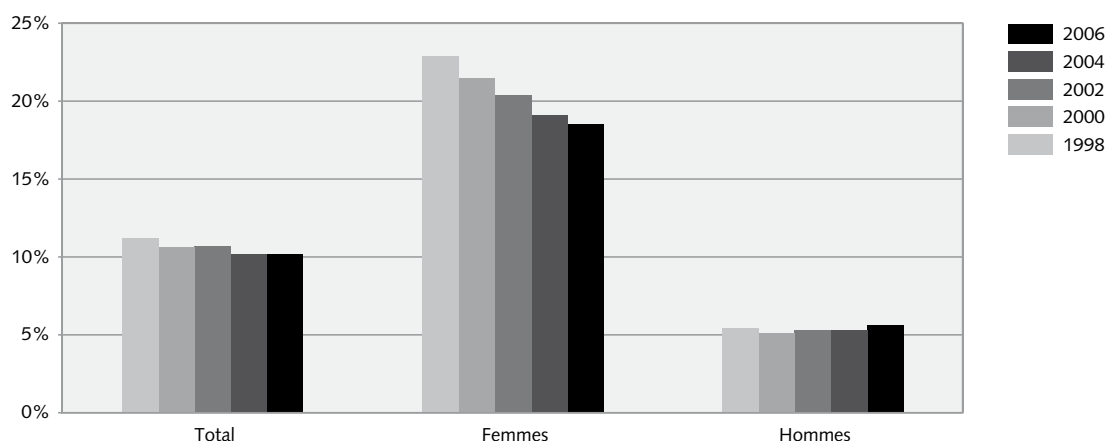
#### 1.4 Evolution des postes à bas salaire et à très bas salaire de 1998 à 2006

Sur la période de 1998 à 2006, la part de postes de travail à bas salaire est passée de 11,2% en 1998 à 10,2% en 2006 pour l'ensemble de l'économie (cf. graphique G7). La diminution du taux de bas salaires ne s'est pas réalisée de manière linéaire mais par paliers. Les deux baisses significatives de près d'un demi-point de pourcentage qui ont eu lieu entre 1998 et 2000 (-0,6 point) et entre 2002 et 2004 (-0,5 point) précèdent deux périodes de relative stabilité: celle de 2000 à 2002 avec +0,1 point de pourcentage d'augmentation et celle de 2004 à 2006 avec un taux de bas salaires inchangé. Cette évolution est le résultat de deux phénomènes: d'un côté une baisse régulière et prononcée du taux de bas salaire chez les femmes (de 22,9% en 1998 à 21,5% en 2000, 20,4% en 2002, 19,1% en 2004 et 18,5% en 2006), et de l'autre une certaine stabilité légèrement au dessus du taux de 5%, chez les hommes (5,4% en 1998, 5,1% en 2000, 5,3% en 2002 et 2004 et 5,6% en 2006).

Une tendance à la baisse apparaît de manière plus marquée dans le cadre des postes de travail à très bas salaire (postes rémunérés à moins de la moitié du salaire médian). Ceci est particulièrement vrai pour la période de 1998 à 2004: le taux de très bas salaires est passé de 4,0% à 1,9% chez les femmes et de 0,9% à 0,6% chez les hommes (cf. tableau T1\*). La baisse du nombre de

## Taux de postes à bas salaire selon le sexe, en %, 1998–2006

G 7



© Office fédéral de la statistique (OFS)

postes très faiblement rémunérés a été particulièrement significative dans l'«hôtellerie et restauration» avec une réduction de 13'200 postes (18'400 en 1998 contre 5200 en 2004); le taux de très bas salaires dans cette branche de l'économie est ainsi passé de 12,9% en 1998 à 3,7% en 2004. Par contre, en 2006 le taux de très bas salaires, affiche pour la première fois depuis 1998, autant chez les hommes que chez les femmes un niveau supé-

rieur à celui de deux ans auparavant (2,3% en 2006 contre 1,9% en 2004 chez les femmes et 0,8% contre 0,6% chez les hommes). Ce constat vaut pour toutes les grandes régions que compte la Suisse, à l'exception de la «Région lémanique» qui affiche en 2006 des taux de très bas salaires inférieurs à 2004. À l'intérieur des grandes régions, le taux de très bas salaires mesuré à l'aide de seuils régionaux a le plus augmenté entre 2004 et

## T1\* Bas salaires et très bas salaires selon le sexe, 1998–2006

	1998	2000	2002	2004	2006
<b>Salaire brut médian standardisé</b>					
en termes nominaux	5 104	5 220	5 417	5 548	5 674
<b>Bas salaires</b>					
Seuils relatifs en francs (2/3 du salaire brut médian standardisé)	3 403	3 480	3 611	3 699	3 783
<b>Nombre de postes à bas salaire</b>					
Total	246 700	236 100	258 500	244 000	248 600
Femmes	166 800	161 100	176 400	162 900	161 500
Hommes	80 000	75 100	82 100	81 100	87 100
<b>Taux de postes à bas salaire en %</b>					
Total	11,2	10,6	10,7	10,2	10,2
Femmes	22,9	21,5	20,4	19,1	18,5
Hommes	5,4	5,1	5,3	5,3	5,6
<b>Très bas salaires</b>					
Seuils relatifs en francs (1/2 du salaire brut médian standardisé)	2 552	2 610	2 709	2 774	2 837
<b>Nombre de postes à très bas salaire</b>					
Total	42 800	35 700	29 400	25 800	32 100
Femmes	29 000	25 100	19 900	16 400	19 800
Hommes	13 800	10 600	9 500	9 400	12 200
<b>Taux de postes à très bas salaire en %</b>					
Total	1,9	1,6	1,2	1,1	1,3
Femmes	4,0	3,4	2,3	1,9	2,3
Hommes	0,9	0,7	0,6	0,6	0,8

2006 dans la grande région de Zurich: de 1,3% en 2004 à 2,4% en 2006 chez les femmes et de 0,6% à 0,9% chez les hommes.

## 1.5 Les personnes à bas salaire en 2006

### 1.5.1 Le taux d'occupation

Plus de la moitié (54,5%) des personnes salariées qui occupent un emploi à bas salaire exercent leur activité à plein temps, c'est-à-dire à des taux d'occupation de 90% et plus (cf. graphique G8). Le 45,5% restant est composé de 89'700 personnes occupées à moins de 50% et de 55'900 personnes occupées entre 50 et 89%. Pour une rémunération standardisée à 40 heures par semaine, plus le taux d'occupation est faible, plus le taux de bas salaires est élevé. Ainsi, le taux de bas salaires est de 9,0% chez les personnes occupées à plein temps, de

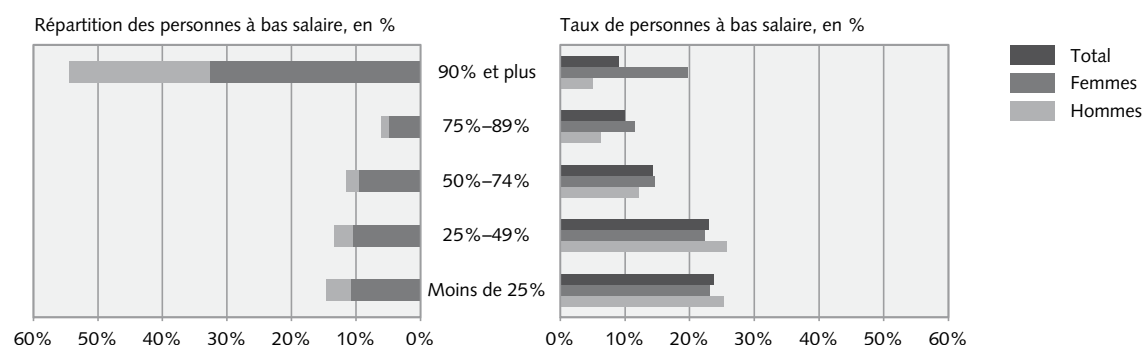
10,0% pour les «75–89%», de 14,2% pour les «50–74%», de 23,0% pour les «25–49%» et de 23,7% pour les «moins de 25%». Chez les personnes occupées à plein temps, le taux de bas salaires est quatre fois plus élevé pour les femmes (19,7%) que pour les hommes (5,0%). L'écart entre les femmes et les hommes se réduit avec des taux d'occupation de plus en plus faibles et s'inverse même pour des taux d'occupation inférieurs à 50% (cf. graphique G8).

### 1.5.2 Les Suisses et les étrangers

Bien que les personnes de nationalité étrangère n'occupent que près du 30% des postes de travail de l'économie suisse, leur proportion dans l'ensemble des personnes occupant des postes à bas salaire atteint 44,9% ou 143'500, exprimé en nombre de personnes salariées (cf. graphique G9). A titre de comparaison le nombre de personnes de nationalité suisse qui occupent un poste à bas

Personnes à bas salaire selon le taux d'occupation et le sexe, 2006

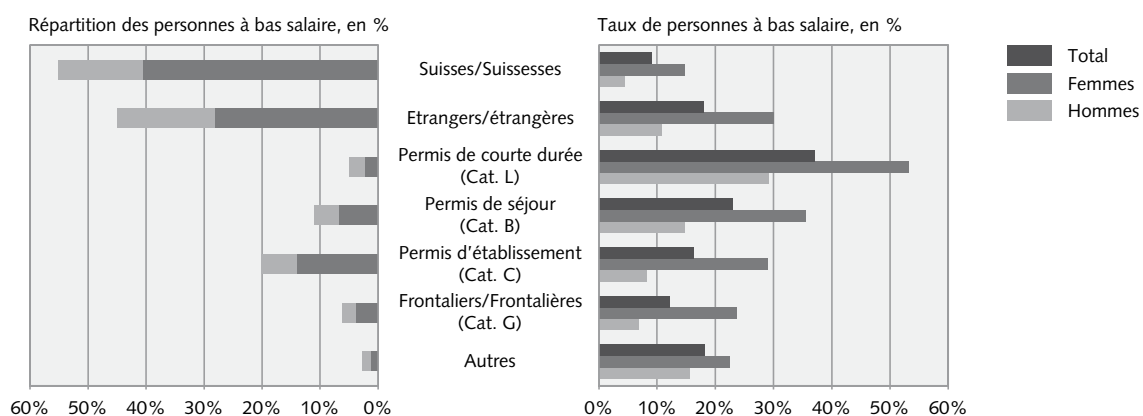
G 8



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Personnes à bas salaire, Suisses/Suissesses et étrangers/étrangères selon le sexe, 2006

G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)



salaires est estimé à 175'900, c'est-à-dire à 55,1% du total des personnes concernées par un bas salaire. Le taux de bas salaires est, ainsi, deux fois plus élevé chez les personnes salariées de nationalité étrangère (17,9%) que chez celles munies d'un passeport suisse (9,0%). La proportion de personnes qui occupent un poste à bas salaire varie cependant fortement selon le type de permis de séjour. Elle est plus faible chez les personnes munies d'un permis de frontalier (12,2%) ou d'un permis d'établissement (16,3%), alors qu'elle est plus élevée chez les personnes au bénéfice d'un permis de séjour (22,9%) ou d'un permis de courte durée (37,0%). Le taux de bas salaire est même près de huit fois plus élevé chez les femmes étrangères au bénéfice d'un permis de courte durée que chez les hommes frontaliers (53,2% contre 6,8%).

### 1.5.3 La formation

La répartition selon le niveau de formation des personnes qui occupent des postes de travail à bas salaire montre très clairement les plus fortes concentrations chez les personnes salariées avec «apprentissage complet (CFC)» (122'500) et chez celles «sans formation professionnelle complète» (105'400). Bien que ces deux catégories représentent des parts relativement proches (respectivement 41,0% et 35,3%; cf. graphique G10) dans l'ensemble de la population «à bas salaire», le taux de bas salaire chez les personnes au bénéfice d'un CFC est estimé à 9,4% et reste à un niveau inférieur à la moyenne suisse mesuré à 11,6%, alors que celui des personnes sans formation atteint un niveau bien plus élevé de 32,1%. Des taux de bas salaire supérieurs à la

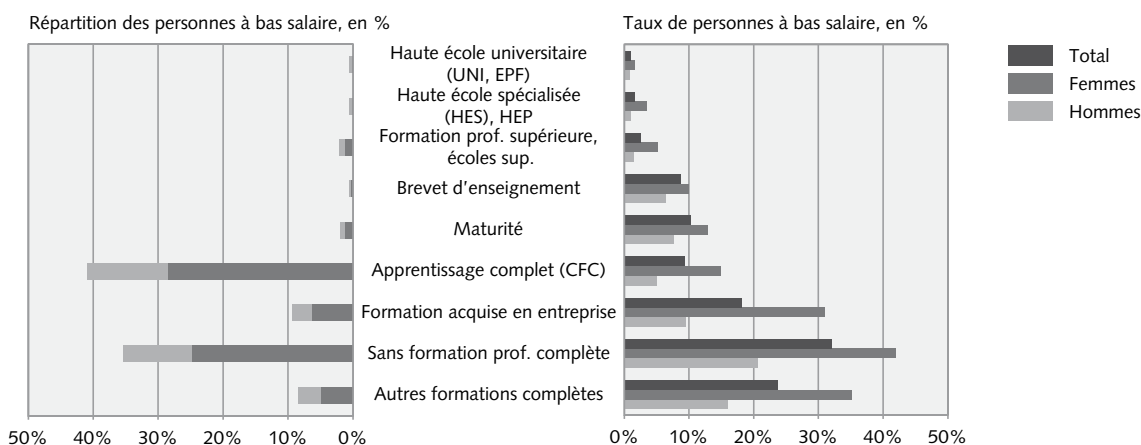
moyenne se retrouvent également chez les personnes ayant complété d'autres formations qui ne s'inscrivent pas parmi les filières habituelles de formation en Suisse (23,7%) ainsi que chez les personnes dont la formation professionnelle a été acquise exclusivement en entreprise (18,1%). Ces deux groupes se partagent à parts presque identiques 17,6% des postes à bas salaire que compte l'économie. Des taux de bas salaire inférieurs à la moyenne s'observent encore chez les personnes salariées au bénéfice d'une maturité (10,3%), chez celles en possession d'un brevet d'enseignement (8,7%) et chez celles ayant un niveau de formation de degré tertiaire tel que «formation professionnelle supérieure, école supérieure» (2,6%), «haute école spécialisée (HES) ou haute école pédagogique (HEP)» (1,6%) ou encore «haute école universitaire (UNI, EPF)» (1,0%).

### 1.5.4 Les années de service

La proportion de personnes salariées qui occupent des postes à bas salaire dépend de manière très marquée des années de service dans la même entreprise. Le nombre de personnes à bas salaire diminue en termes relatifs avec l'augmentation du nombre d'années de service. Plus de la moitié des personnes qui occupent un poste du bas de l'échelle salariale (52,9%), sont actives dans la même entreprise depuis moins de 3 ans, alors que seul le 3,2% des personnes à bas salaire appartiennent au groupe «20 ans de service et plus» (cf. graphique G11). Bien que dans l'ensemble de l'économie la proportion de personnes affichant moins de 3 ans de service dans la même entreprise soit comparable à celle des personnes

Personnes à bas salaire selon la formation et le sexe, 2006

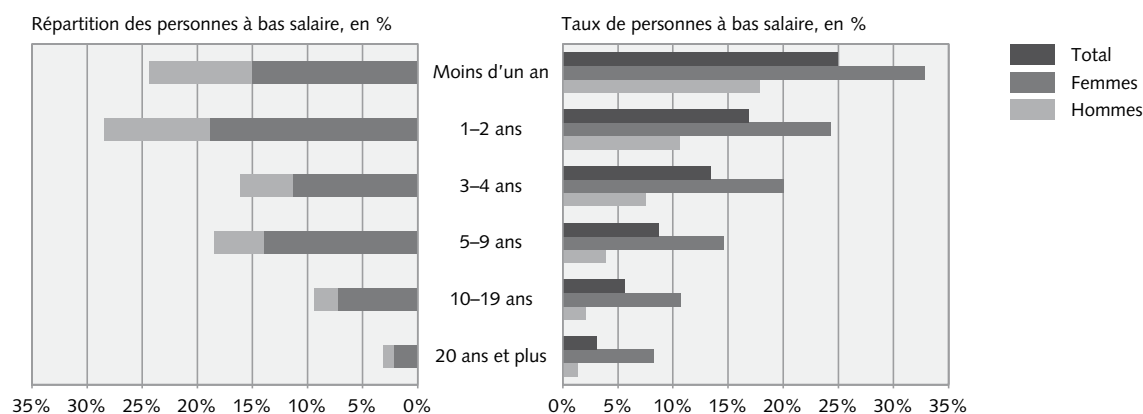
G 10



© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Personnes à bas salaire selon les années de service et le sexe, 2006

G 11



© Office fédéral de la statistique (OFS)

actives depuis 10 ans ou plus (soit respectivement 30,7% et 31,0% du total), les taux de personnes à bas salaire dans ces deux groupes vont du simple (4,6% chez les «10 ans ou plus») au quadruple (19,8% chez les «moins de 3 ans»).

**T2\* Personnes à bas salaires selon le taux d'occupation, la nationalité, la formation, les années de service et le sexe – Secteurs privé et public (Confédération) ensemble**

Suisse 2006

	Bas salaires (moins de 2/3 du salaire suisse médian) <sup>1</sup>					
	En %			Nombre de personnes à bas salaire		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
<b>TOTAL</b>	<b>11,6</b>	<b>18,6</b>	<b>6,3</b>	<b>320 000</b>	<b>219 500</b>	<b>100 500</b>
<b>Taux d'occupation</b>						
90% et plus	9,0	19,7	5,0	174 400	104 600	69 800
75%–89%	10,0	11,5	6,3	19 300	15 800	3 500
50%–74%	14,2	14,7	12,1	36 600	30 600	6 100
25%–49%	23,0	22,3	25,7	43 100	34 000	9 100
Moins de 25%	23,7	23,2	25,3	46 600	34 600	12 100
<b>Nationalité</b>						
Suisses	9,0	14,7	4,3	175 900	129 400	46 500
Etrangers	17,9	30,0	10,7	143 500	89 800	53 700
Saisonniers ou courte durée (Cat. A ou L)	37,0	53,2	29,2	15 600	7 300	8 300
Annuels (Cat. B)	22,9	35,5	14,7	35 000	21 400	13 600
Etablis (Cat. C)	16,3	28,9	8,2	64 400	44 800	19 600
Frontaliers (Cat. G)	12,2	23,7	6,8	19 800	12 400	7 500
Autres	18,1	22,4	15,6	8 600	3 900	4 700
<b>Formation</b>						
Haute école universitaire (UNI, EPF)	1,0	1,6	0,8	1 700	800	900
Haute école spécialisée (HES), HEP	1,6	3,4	1,0	1 800	900	900
Formation prof. supérieure, écoles sup.	2,6	5,2	1,5	6 400	3 900	2 500
Brevet d'enseignement	8,7	9,9	6,4	1 800	1 300	500
Maturité	10,3	12,9	7,6	5 900	3 800	2 200
Apprentissage complet (CFC)	9,4	15,0	5,0	122 500	85 400	37 200
Formation acquise en entreprise	18,1	31,0	9,6	28 300	19 200	9 100
Sans formation prof. complète	32,1	42,0	20,6	105 400	73 900	31 500
Autres formations complètes	23,7	35,1	16,0	24 900	14 800	10 000
<b>Années de service</b>						
Moins d'un an	24,9	32,8	17,9	77 200	47 800	29 400
1-2 ans	16,9	24,3	10,6	90 300	59 700	30 500
3-4 ans	13,4	20,0	7,5	51 000	35 700	15 300
5-9 ans	8,7	14,6	3,9	58 400	44 200	14 300
10-19 ans	5,6	10,7	2,1	29 600	23 000	6 700
20 ans et plus	3,1	8,2	1,3	10 100	6 900	3 100

<sup>1</sup> Soit moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires

## 2 Les working poor en Suisse en 2006

Les travailleurs pauvres ne constituent pas une catégorie socio-économique nouvelle. Clairement, la question des conditions de vie des travailleurs modestes a constitué l'un des enjeux majeurs des sociétés occidentales au 19<sup>e</sup> et durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. En particulier, les conditions de vie des ouvriers ont très longtemps constitué une source de préoccupation pour les milieux politiques, philanthropiques, syndicaux et même ecclésiastiques.

Beaucoup de choses ont changé depuis cette époque, et les Trente Glorieuses ont suscité l'espoir que la pauvreté serait complètement éradiquée dans les pays «occidentaux», surtout la pauvreté laborieuse. Mais, dans les années 1980, aux Etats-Unis, le constat d'une forte recrudescence du taux de working poor, rendu possible grâce à l'existence de statistiques officielles sur la pauvreté dès le milieu des années 1960, sonna le glas de ces espoirs. En Europe, cette problématique fut souvent occultée par la question du chômage de masse et de l'exclusion sociale qui peut en découler, notamment chez nos voisins immédiats (France et Allemagne) et, donc, cette prise de conscience de la persistance du phénomène des travailleurs pauvres fut différée.

En Suisse, la reconnaissance du phénomène est également récente, et l'Office fédéral de la statistique produit des indicateurs sur ce sujet depuis 2001. Un constat s'impose: la pauvreté laborieuse existe toujours, même si elle est bien moins sévère qu'au 19<sup>e</sup> siècle, et ne concerne plus qu'une minorité de travailleurs, à savoir, comme nous le verrons ci-dessous, environ 1 travailleur sur 22.

### 2.1 Définition(s) du phénomène

Définir le phénomène des working poor n'est pas tâche aisée, et revient à fixer trois éléments:

- un volume d'activité professionnelle: on peut en effet considérer tous les actifs occupés, ou encore fixer un taux d'activité minimal au sein du *ménage* ou au

niveau de la personne occupée elle-même, ou encore fixer une certaine durée d'activité sur l'année écoulée.

- un seuil de pauvreté: sans vouloir trop approfondir cette problématique qui a occupé les économistes et les sociologues depuis le 19<sup>e</sup> siècle, on peut distinguer des seuils relatifs (un pourcentage du revenu médian ou moyen), des seuils absolus (un montant d'argent, généralement lié à un panier de biens et services), des seuils subjectifs (fixés par les répondants eux-mêmes et non pas par le chercheur – p.ex. le montant jugé nécessaire pour «boucler les fins de mois») et des seuils politiques (des seuils – absolus eux aussi – d'attribution de prestations sociales). C'est ce dernier type de seuil qui est utilisé ici.
- des limites d'âge: faut-il intégrer dans l'analyse des personnes à partir de 15 ans? Faut-il exclure les apprentis de l'analyse? Faut-il un suivi des personnes jusqu'à l'âge de la retraite, ou fixer une limite d'âge un peu inférieure?

Au fil des ans et des publications, l'OFS a développé une définition, affinée en tenant compte des éléments ci-dessus. Cette définition est la suivante:

Les *working poor* sont des personnes exerçant une activité professionnelle et vivant dans un ménage pauvre. Sont considérées comme exerçant une activité professionnelle les personnes

- qui travaillent contre rémunération au moins une heure par semaine
- dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans.

Nous restreignons la catégorie des working poor aux personnes exerçant une activité professionnelle vivant dans **un ménage dont le volume d'activité cumulé** des membres du ménage est égal ou supérieur à 36 heures par semaine, soit **au moins l'équivalent d'un poste à plein temps** (90% ou plus).

### Seuil(s) de pauvreté

Notre définition du seuil de pauvreté s'appuie sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Le seuil de pauvreté (Besoins de base tels que nourriture, vêtements, transports, communication, énergie, etc. + loyer cantonal moyen + primes d'assurance-maladie + 100 francs par membre du ménage de 16 ans et plus) est, en 2006, de 2200 francs pour un ménage d'une personne et de 4650 francs pour un couple avec deux enfants (moyennes nationales). Est considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté. Il s'agit d'une approche en termes de *minimum social d'existence*.

Notons que les valeurs mentionnées représentent une moyenne suisse. En réalité, nous calculons des valeurs spécifiques pour chaque canton. Ces valeurs sont donc données ici à titre purement indicatif et peuvent s'avérer être plus faibles dans les cantons où le coût de la vie est moindre.

### Bas salaires et working poor

Il convient de ne pas confondre les deux phénomènes. Le premier concerne uniquement les revenus professionnels des individus salariés, le second concerne l'ensemble des revenus (professionnels, transferts sociaux, transferts privés, revenus de la fortune, etc.) de tous les membres du ménage, (salariés, indépendants ou non actifs), dans lequel vit la personne interrogée.

### Principaux indicateurs

*Taux de working poor*: proportion d'actifs pauvres parmi les personnes qui exercent une activité professionnelle (avec l'équivalent d'au moins un plein temps dans le ménage).

*Ecart de pauvreté*: il s'agit du revenu d'un ménage pauvre divisé par le seuil de pauvreté. Ce ratio est exprimé en pourcent et indique si le revenu du ménage est proche ou éloigné du seuil de pauvreté.

## 2.2 L'Enquête suisse sur la population active 2006 (ESPA)

La présente étude s'appuie sur les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). L'enquête 2006 a été réalisée auprès de 48'313 personnes appartenant à la population résidente permanente; 16'085 observations de personnes actives ayant indiqué leurs revenus ont pu être utilisées pour cette étude.

## 2.3 Ampleur du phénomène en 2006

En 2006, le taux de working poor atteint 4,5% des travailleurs vivant dans un ménage comptabilisant au moins 36 heures par semaine.

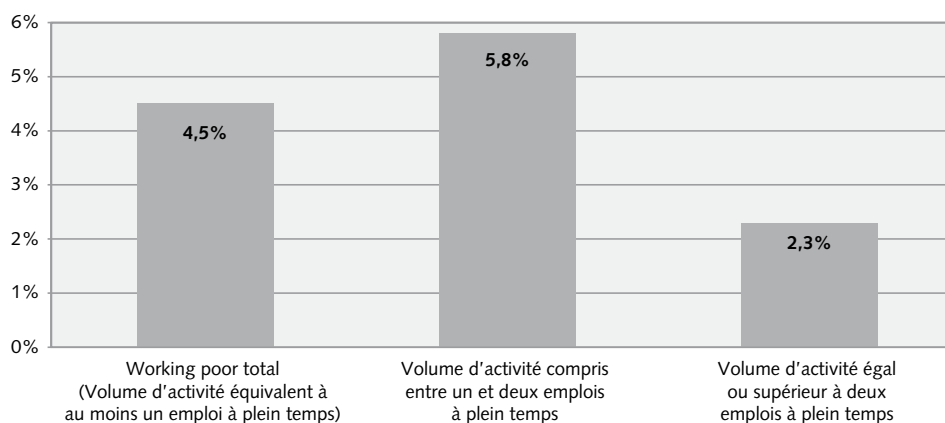
Cela représente environ un travailleur sur vingt-deux vivant dans un ménage ayant au moins une activité professionnelle à plein temps (ou son équivalent). Il y avait environ 146'000 working poor en Suisse en 2006.

## 2.4 Working poor et taux d'activité

On constate, sans surprise, que le taux de working poor diminue en raison inverse du volume d'activité au sein du foyer: 5,8% pour les actifs vivant dans des ménages ayant l'équivalent d'un à deux emplois à plein temps, contre 2,3% pour les foyers disposant de l'équivalent de deux emplois à plein temps et plus (soit au moins deux emplois à 90%).

Taux de working poor selon le volume d'activité des ménages, en 2006

Fig. 1



Source: ESPA 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

On constate ainsi que même les travailleurs vivant dans des foyers ayant un taux d'activité équivalent à deux emplois à plein temps ou plus (72 heures et plus) ne sont pas tous à l'abri de la pauvreté. Environ un working poor sur cinq vit dans un tel ménage (19,4%).

Les trois quarts des working poor environ (73,6%) travaillent eux-mêmes à 100%, soit au moins 40 heures par semaine.

## 2.5 Ecart de pauvreté

Nous avons jusqu'ici déterminé le nombre de working poor et leur taux d'activité. Toutefois, indiquer si un travailleur est pauvre ou non n'indique pas si ce travailleur vit dans un ménage dont le revenu est légèrement ou au contraire très inférieur au seuil de pauvreté. Il s'agit donc ici de passer de la mesure de l'*incidence* du phénomène (taux de working poor) à la mesure de sa *sévérité*, exprimée sous la forme du rapport entre le revenu disponible du foyer et le seuil de pauvreté (besoins de base + loyer + primes de caisse-maladie + 100 francs par personne de plus de 16 ans). Ce ratio revenu sur seuil de *pauvreté* est généralement appelé écart de pauvreté et s'exprime en pourcents du seuil de pauvreté.

L'écart de pauvreté (laborieuse) *moyen* est de 85%; donc les working poor ont, en moyenne, un revenu inférieur de 15% au seuil de pauvreté. La médiane s'élève, elle, à 89%, ce qui signifie que la moitié des working poor vivent dans un foyer ayant un revenu inférieur à 89% du montant défini comme seuil de pauvreté.

Comme point de comparaison, on peut indiquer que les personnes non pauvres âgées de 20 à 59 ans ont, en moyenne, un revenu plus de deux fois (2,2) supérieur au seuil de pauvreté, la valeur médiane étant 1,8 fois le seuil de pauvreté.

## 2.6 Groupes sociodémographiques à risque

Il n'y a pas de différences très marquées entre hommes et femmes en termes de probabilité d'être working poor, même si le risque est un peu plus marqué pour les hommes (4,8% contre 4%). Nous pouvons établir, par contre, que le taux de pauvreté (laborieuse et non laborieuse) des femmes en âge d'être actives est plus élevé que celui des hommes dans la même tranche d'âge (10,7% contre 7,6%, pour un taux de pauvreté global de 9%). On sait en outre que la majorité des travailleurs à bas salaires sont des femmes. Ces résultats contre-intuitifs s'expliquent de la manière suivante: dans les foyers disposant d'au moins un emploi à plein temps

dans lesquels une femme est active, il est assez probable qu'il y ait également un homme actif, souvent à plein temps. La réciproque n'est pas vraie. Nous y reviendrons au chapitre 3. La majorité des working poor sont des hommes (64,9%).

Avoir des enfants augmente le risque de pauvreté laborieuse. Les personnes élevant seules des enfants sont beaucoup plus exposées à la pauvreté laborieuse que les personnes vivant seules (11,1% contre 1,5%). Le même phénomène s'observe pour les couples: la pauvreté augmente avec le nombre d'enfants. Les familles nombreuses (couples avec trois enfants ou plus) ont une probabilité nettement plus élevée d'être working poor (17,9%); ce taux est beaucoup moins élevé pour les couples avec deux enfants (7,2%) et légèrement au-dessus de la moyenne pour les couples avec un enfant (5,2%). Parmi les working poor, d'ailleurs, les travailleurs vivant dans des foyers monoparentaux ou des familles nombreuses représentent plus d'un tiers des working poor (35,5%), contre seulement 8,6% parmi les travailleurs non pauvres.

Les taux les plus élevés se trouvent dans la tranche d'âge des 30–39 ans (5,4%) et celle des 40–49 ans (5,1%), qui est celle de la plupart des parents de jeunes enfants, mariés ou divorcés le plus souvent. Ces deux classes d'âge représentent près des trois quarts des working poor (71,9%), contre six sur dix environ pour les actifs qui ne sont pas working poor (60,9%).

En bref, les deux types de foyers les plus menacés par la pauvreté laborieuse sont donc surtout les familles nombreuses (couples ayant 3 enfants ou plus) et aussi les familles monoparentales, et plus d'un working poor sur trois vit dans de tels foyers (35,5% au total, 30% vivant dans une famille nombreuse et 5,5% dans un foyer monoparental). 81,7% des working poor vivent dans un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Les personnes de nationalité étrangère ont une probabilité 2,7 fois plus élevée d'être working poor (8,5% contre 3,2% pour les Suisses) et sont fortement surreprésentées: les étrangers représentent près de la moitié des working poor (45%), alors même qu'ils représentent moins d'un travailleur sur quatre au-dessus du seuil de pauvreté (22,8%). Les étrangers sont beaucoup plus souvent que les Suisses dépourvus de formation post-obligatoire et ils travaillent plus fréquemment dans des branches où les salaires sont bas.

Toutefois, au sein de la population étrangère existent des différences énormes. Alors que seuls 1,7% des travailleurs originaires de pays du nord et de l'ouest de l'Union Européenne (UE) sont touchés par la pauvreté,

soit un taux nettement inférieur aux Suisses (3,2%), le taux de working poor des ressortissants de pays du Sud de l'UE s'élève à 7%. Ce taux atteint ses valeurs maximales pour les autres groupes de nationalité étrangère avec 14,5%, soit un taux 4,5 fois plus élevé que les Suisses.

En termes de composition, une légère majorité des working poor sont des Suisses (55%), alors que les Suisses représentent plus des trois quarts des travailleurs non pauvres (77,2%). Les Européens du Sud de l'UE représentent 1 working poor sur 7 environ (13,5%), et les travailleurs du Nord et de l'Ouest de l'UE ne représentent qu'une très petite minorité (2,3% des working poor). Les autres groupes de nationalité représentent près de trois working poor sur dix (29,2%).

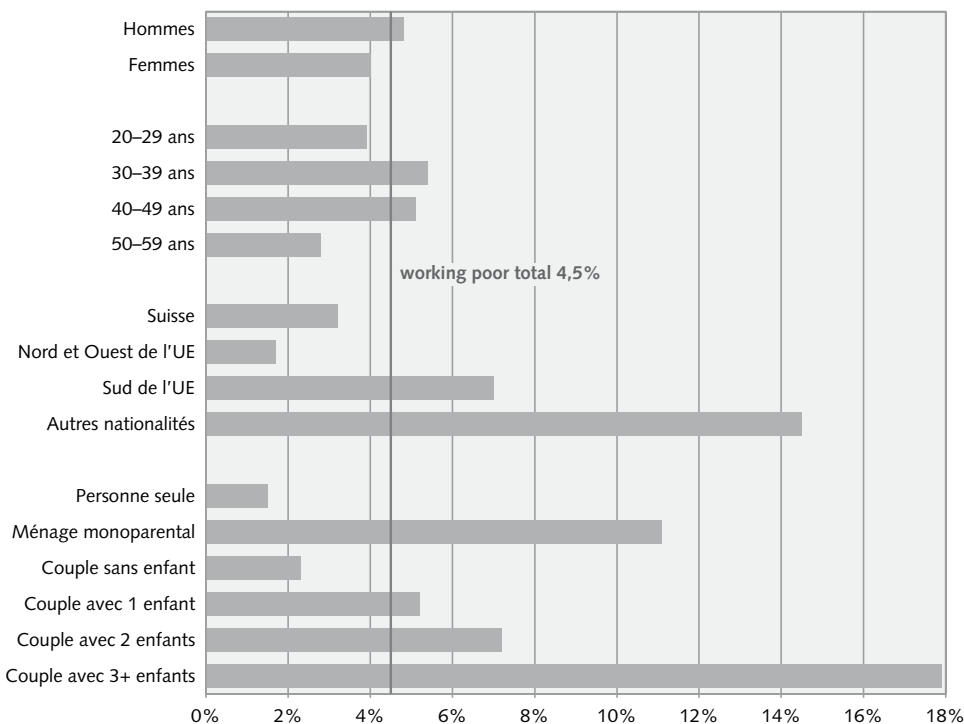
Au paragraphe 3.4 ci-après, les profils sociodémographiques à risque des deux problématiques (bas salaires et working poor) seront systématiquement comparés.

## 2.7 Influence des facteurs socio-professionnels

La pauvreté varie fortement avec le niveau de formation. Les personnes qui ne disposent que d'une formation élémentaire sont particulièrement menacées (12,5%). A elles seules, elles représentent plus d'un quart des working poor (27,6%, mais ne représentent que 9% des travailleurs non pauvres). A contrario, le taux de working poor n'est que de 2% parmi les personnes actives de formation universitaire. Notons encore que les personnes au bénéfice d'un apprentissage ont un risque légèrement inférieur à la moyenne d'être working poor (4,1%); mais, compte tenu de leur poids très important sur le marché du travail, elles représentent le groupe le plus important aussi bien parmi les travailleurs pauvres (35,6%) que parmi les travailleurs non pauvres (39,5%).

Groupes à risques, en 2006

Fig. 2



Source: ESPA 2006

Exemple d'interprétation **correcte**: parmi les actifs, 11,1% des personnes élevant seules des enfants (ménage monoparental) sont des working poor.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**T3\* Taux de working poor dans les groupes socio-professionnels les plus menacés, en 2006, en %**

	Taux de working poor
<b>Formation achevée la plus élevée</b>	
Ecole obligatoire, formation élémentaire	12,5
<b>Branche</b>	
Hôtellerie et restauration	13,3
Ménages privés	14,9
<b>Situation professionnelle</b>	
Indépendant	8,8
Indépendant sans employé	11,3
Contrat à durée déterminée	9,3
Emploi récent	6,0
Activité interrompue	7,8
Total des personnes exerçant une activité professionnelle (20–59 ans) et vivant dans un foyer dont le volume d'activité professionnelle s'élève à au moins 36 heures par semaine	
	<b>4,5</b>

Contrat à durée déterminée: ne concerne que les salariés;  
 Emploi récent: employé dans l'entreprise depuis moins d'un an;  
 Activité interrompue: personnes ayant repris le travail depuis moins d'un an après une interruption de l'activité professionnelle.

Source: ESPA 2006

Les working poor sont fortement surreprésentés dans certaines branches d'activité comme l'hôtellerie et la restauration (13,3%) et parmi les employés travaillant dans des ménages privés (14,9%) et, dans une moindre mesure, dans la construction (6,2%). Ce dernier résultat, contre-intuitif puisque le bâtiment connaît un taux de bas salaires assez faible, s'explique en partie par la présence de beaucoup d'hommes dans cette branche; or, comme déjà expliqué ci-dessus, les hommes ont un risque plus élevé d'être working poor que les femmes.

La situation professionnelle et les conditions de travail jouent un rôle très important. La proportion de working poor est élevée dans le groupe des indépendants (8,8%); parmi eux, les indépendants sans employé sont particulièrement exposés (11,3% d'entre eux sont des working poor). Ceci contraste avec un taux de working poor de 3,9% pour l'ensemble des salariés. Les indépendants représentent un quart des working poor (24,8% contre 12,1% seulement des travailleurs non pauvres). La pauvreté laborieuse est également plus répandue parmi les personnes qui ont un contrat à durée déterminée (9,3%). Les personnes ayant interrompu leur activité professionnelle ou qui travaillent depuis peu dans une entreprise sont également plus menacées, avec un taux de working poor de 7,8%, respectivement 6,0%.

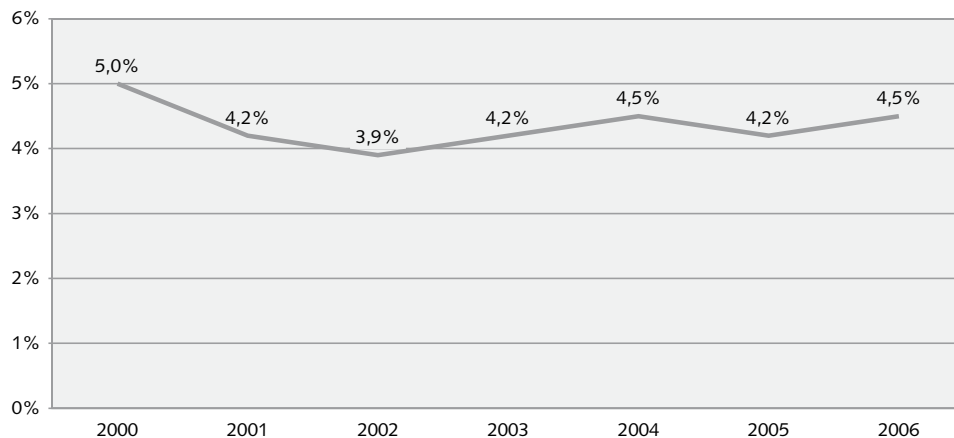
**2.8 Evolution de 2000 à 2006**

Des travaux antérieurs avaient montré que le taux de working poor a augmenté durant la première moitié des années nonante, puis s'était stabilisé. Une diminution assez marquée a eu lieu ensuite entre 2000 et 2002. Notons que, depuis 2002, le taux de working poor a augmenté et s'est rapproché en 2006 (4,5%) de son niveau du début de la décennie (5%).

En 2006, la pauvreté monétaire touchait donc une personne sur 22 environ (4,5%) parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans exerçant une activité professionnelle et vivant dans un ménage dans lequel on trouve au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps.

**Taux de working poor**

**Fig. 3**



Source: ESPA 2000-2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 3 Bas salaires et working poor en Suisse en 2006

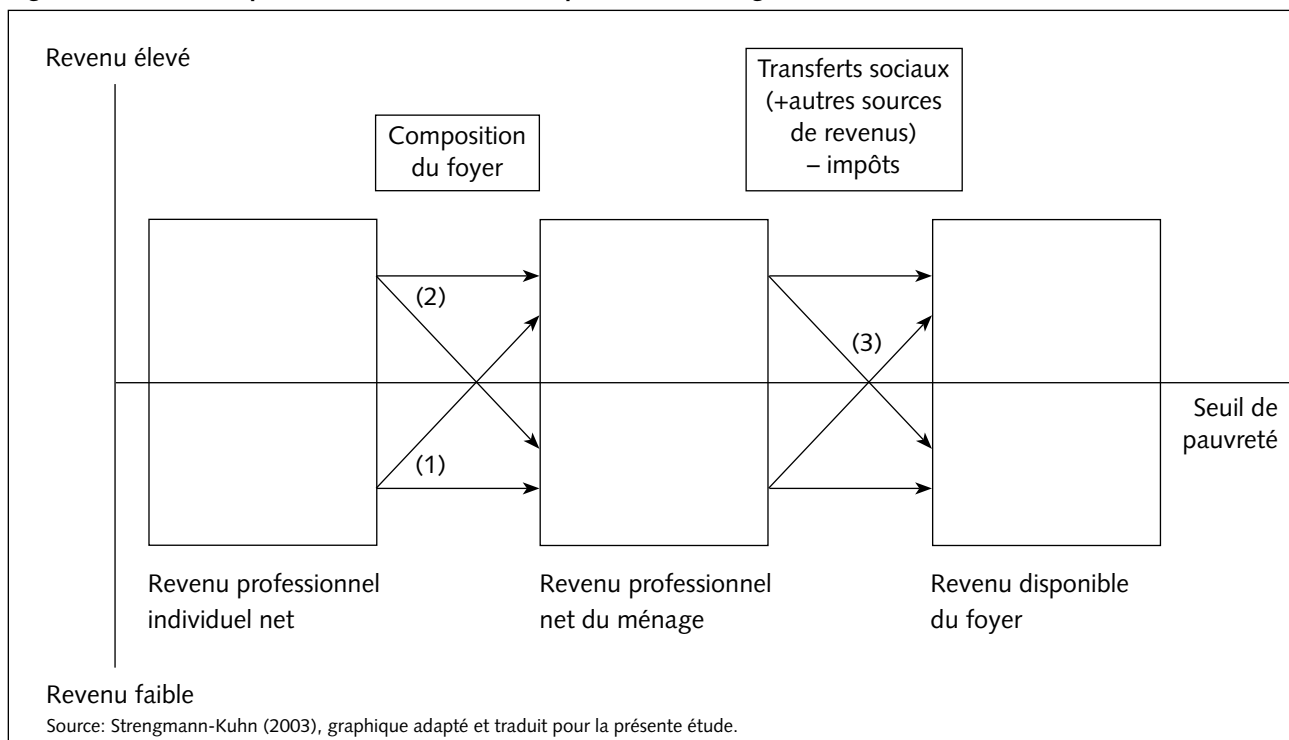
Après avoir abordé séparément les thèmes des bas salaires et des working poor, mesuré l'ampleur de ces phénomènes et établi le profil des groupes à risque, il convient de s'interroger sur les inévitables points de recouplement entre ces deux problématiques.

En effet, on imagine sans peine qu'un certain nombre de personnes exerçant une activité professionnelle perçoivent un salaire si bas qu'il ne permet pas à leur foyer de «joindre les deux bouts». A contrario, on imagine également sans trop de difficulté le cas d'un travailleur (plus fréquemment une travailleuse) dont le revenu professionnel est (très) modeste, mais qui vit avec un partenaire dont le revenu est meilleur et permet ainsi au ménage de s'en sortir. On peut aussi imaginer un couple d'actifs ayant des salaires suffisants pour deux adultes, mais insuffisants pour couvrir les besoins de toute la famille s'il

s'agit d'une famille nombreuse. On peut également se représenter un foyer de travailleurs aux revenus professionnels modestes qui échappe toutefois à la pauvreté grâce à un transfert social p. ex. prestations d'une assurance sociale, des prestations d'aide sociale, une bourse d'études pour l'un des enfants à charge, etc. Ces quelques cas nous permettent de comprendre intuitivement que ces deux problématiques ne se recourent pas complètement, voire même qu'elles ne se recourent que très partiellement. Ceci fait l'objet du présent chapitre.

L'économiste W. Strengmann-Kuhn (2003)<sup>3</sup> a conceptualisé le passage du salaire individuel au revenu équivalent du ménage en tant que processus de répartition des revenus. Dans une première étape, il s'agit de savoir si le revenu professionnel net (après soustraction des cotisations de sécurité sociale) du répondant se situe en dessus

Figure 4: des revenus professionnels au revenu disponible du ménage



<sup>3</sup> Strengmann-Kuhn Wolfgang (2003), *Armut trotz Erwerbstätigkeit*, Frankfurt: Campus Verlag.



ou en dessous du seuil de pauvreté. C'est à ce niveau qu'intervient le contexte du ménage (composition du foyer): pour une partie des travailleurs, le ménage est un moyen de s'extraire de la pauvreté, grâce aux revenus professionnels du/de la conjoint/e ou d'autres membres du foyer – mouvement (1) de la figure 4. Pour d'autres, au contraire, les dépenses engendrées par la présence d'autres membres dans le foyer font basculer celui-ci dans la pauvreté, car le revenu devient insuffisant – mouvement (2) de la figure 4. Dans une troisième étape enfin, les transferts sociaux (ainsi que des transferts privés et d'autres sources de revenu) vers les foyers permettent à une proportion importante des ménages de disposer d'un revenu disponible supérieur au seuil de pauvreté; dans quelques rares cas, la charge fiscale peut «tirer le revenu vers le bas» – mouvements (3) de la figure 4.

On sait que les questions des salaires et de la pauvreté sont souvent associées dans les débats concernant le niveau de vie des actifs. Le but de nos travaux n'est évidemment pas de trancher dans ce domaine (notamment la question des salaires minima), mais bien plutôt de fournir des éléments de réflexion scientifiquement fondés.

### 3.1 Différents cas de figures

On peut résumer les différentes combinaisons possibles au sein de la population active grâce au tableau suivant.

Notons, et cela est d'une grande importance, que, **dans ce qui suit, on se concentrera sur la population des salariés**. Les indépendants ne sont pas, pour des raisons bien compréhensibles, pris en compte dans l'analyse. Rappelons que les salariés ont un taux de working poor inférieur à la moyenne (3,9% pour les salariés contre un taux moyen de 4,5%), alors que 8,8% des indépendants sont affectés.

Rappelons ici que deux modes de calcul du seuil de bas salaire sont envisagés: d'une part deux tiers du salaire standardisé médian calculé au niveau national, et, d'autre part, le même calcul mais réalisé au niveau des sept grandes régions socio-économiques que compte la Suisse.

Nous allons calculer si la pauvreté laborieuse est majoritaire ou minoritaire parmi les individus percevant un bas salaire. Ensuite, nous inverserons la problématique pour savoir si une majorité ou une minorité de working poor perçoit un bas salaire. Enfin, nous comparerons le profil sociodémographique et socioprofessionnel des individus touchés par la pauvreté laborieuse et de ceux percevant un bas salaire. En comparant les groupes à risque de chaque problématique, nous verrons qu'il existe des recouvrements, mais également des différences très révélatrices de certains mécanismes socio-économiques.

Comparons les résultats de l'Enquête sur la structure des salaires (ESS) et ceux de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Nous retiendrons comme seuil de bas salaire celui calculé sur la base des données ESS 2006 qui s'élève à **3783 francs bruts par mois** pour un emploi à plein temps, que l'on obtient en prenant les deux tiers du salaire mensuel brut médian standardisé. Notons ici quelques différences importantes entre le chapitre 1 et le présent chapitre. Premièrement, les résultats indiqués dans le chapitre 1 concernent soit le concept de postes à bas salaire, soit celui de travailleurs à bas salaire. La différence réside dans le fait qu'un poste peut être réparti sur plusieurs salariés. Deuxièmement, l'ESS recourt à un questionnaire écrit envoyé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales, alors que les questions sur le salaire de l'ESPA sont administrées par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population, parmi d'autres questions. Dans l'ESS, ce sont les composantes salariales issues directement de la comptabilité de l'entreprise qui permettent de calculer le

#### T4\* Typologie des divers groupes en fonction de la double problématique des revenus du foyer et des salaires individuels

Ménage pauvre (revenu du foyer < seuil dérivé des normes CSIAS)	Individu percevant un bas salaire (salaire < 2/3 salaire médian)	Au moins 36 heures de travail dans le ménage	Situation
NON	NON	OUI/NON	Actif non pauvre ne percevant pas un bas salaire
NON	OUI	NON/OUI	Actif non pauvre percevant un bas salaire
OUI	NON	NON	Actif pauvre ne percevant pas un bas salaire
OUI	NON	OUI	Working poor ne percevant pas un bas salaire
OUI	OUI	NON	Actif pauvre percevant un bas salaire
OUI	OUI	OUI	Working poor percevant un bas salaire

salaires brut standardisés, alors que dans l'ESPA, le salaire brut standardisé est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée. Troisièmement, l'ESS ne se limite pas à la population résidente permanente de la Suisse mais inclut aussi les frontaliers, les saisonniers et les titulaires de permis de séjour de courte durée. L'ESPA de son côté inclut certaines catégories de salariés non compris dans l'ESS, comme certains travailleurs atypiques<sup>4</sup>.

On obtient un taux de travailleurs à bas salaire de 11,6% au moyen de l'ESS en utilisant un seuil calculé au niveau national et de 12,2% avec le seuil régionalisé (les raisons de cet écart sont visibles dans la figure G6 page 12). Le taux de travailleurs à très bas salaire (défini comme un salaire brut standardisé inférieur à 50% du salaire médian, soit inférieur à 2837.–), sur la base de l'ESS, s'élève à 1,4% avec un seuil national et 1,5% avec le seuil régionalisé. Avec l'ESPA, le taux de travailleurs à bas salaire s'élève à 12,4% avec un seuil national et 12,3% avec un seuil régional. Le taux de très bas salaires au niveau national s'élève à environ 2,8%.

#### T5\* Comparaison de la distribution des salaires entre bases de données, 2006, en % de salariés

Critère	Enquête sur la structure des salaires (ESS), en % ayant un salaire inférieur au seuil	Enquête suisse sur la population active (ESPA, salaires plausibilisés), en % ayant un salaire inférieur au seuil
< 3783.– (seuil de bas salaire)	11,6%	12,36%
< 3768.– (décile inférieur <sup>1</sup> de l'ESS)	10%	12,43%
< 4518.– (quartile inférieur <sup>2</sup> de l'ESS)	25%	26%
< 5674.– (médiane de l'ESS)	50%	48,5%
< 7419.– (troisième quartile <sup>2</sup> de l'ESS)	75%	74%
< 10 117.– (neuvième décile <sup>1</sup> , ESS)	90%	92,1%

<sup>1</sup> Le décile inférieur est le salaire brut standardisé tel qu'exactement 10% des salariés ont un salaire inférieur, et 90% un salaire supérieur. Le neuvième décile est le salaire brut standardisé tel qu'exactement 90% des salariés ont un salaire inférieur et 10% un salaire supérieur.

<sup>2</sup> Le quartile inférieur est le salaire brut standardisé tel qu'exactement un quart (25%) des salariés ont un salaire inférieur et 75% un salaire supérieur. Le troisième quartile est le salaire brut standardisé tel qu'exactement trois quarts (75%) des salariés ont un salaire inférieur et 25% un salaire supérieur.

Source: Enquête sur la structure des salaires, Enquête suisse sur la population active, 2006.

<sup>4</sup> Des éléments plus détaillés concernant les différences entre l'ESPA et l'ESS se trouvent dans l'annexe.

On peut encore affiner la comparaison en comparant systématiquement les quantiles (valeurs coupant la distribution des salaires en groupe de taille définie, par exemple un quartile contient un quart des observations et un décile contient 10% des observations). On compare les données de l'ESS avec les données de l'ESPA plausibilisées (les valeurs extrêmement basses et peu plausibles compte tenu de certains paramètres ont été supprimées):

La répartition des salaires bruts standardisés sur 40 heures par semaine se présente selon le tableau T4\*.

Les différences entre les deux bases de données mentionnées plus haut expliquent en partie ces écarts; toutefois, les écarts étant assez faibles, on peut en conclure que l'approche du présent chapitre est valable.

Comme on le constate, la répartition est très semblable (en supprimant les valeurs extrêmes douteuses dans l'ESPA). On remarque que la part des répondants se situant en dessous de chaque valeur considérée est très similaire dans les deux enquêtes.

Dans ce qui suit, nous utiliserons le seuil de bas salaires défini sur la base de l'ESS que nous introduirons dans l'ESPA.

### 3.2 La pauvreté des travailleurs à bas salaire

Concentrons-nous donc sur les personnes percevant un revenu professionnel inférieur à 3783 francs bruts par mois (soit inférieur aux deux tiers du salaire médian selon l'ESS). Nous travaillons ici sur des salaires standardisés sur 40 heures, soit l'équivalent de ce que gagnerait la personne si elle exerçait un emploi à 100%.

Après avoir sélectionné ces personnes dans notre échantillon, on s'intéresse à l'ensemble des revenus de tous les membres du foyer, et, sur le modèle de ce qui est présenté au chapitre précédent, on compare le revenu disponible du foyer au seuil de pauvreté dérivé des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

De ces calculs il ressort qu'un huitième environ **(13,2%) des travailleurs percevant un bas salaire** (pour être exact, on devrait dire un *faible taux de rémunération* car les salaires sont standardisés sur 40 heures) **sont également des working poor**. Cela signifie, autrement dit, que 86,8% des salariés percevant un bas salaire et vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps parviennent à éviter la pauvreté grâce à d'autres sources de revenus comme les revenus professionnels du conjoint, les transferts sociaux, les transferts privés, etc. Même parmi les travailleurs à

très bas salaire, c'est-à-dire celles et ceux ayant un salaire standardisé inférieur à 2837.– CHF, le phénomène est minoritaire: le taux de working poor représente un travailleur sur cinq (20,1%).

Toutefois, et sans surprise, le taux de bas salaires est très nettement supérieur – près de quatre fois plus élevé – parmi les working poor que parmi les personnes ayant des revenus du ménage plus confortables (33,4% contre 8,4%). Ce point est analysé de façon plus approfondie au chapitre 3.3.

De ce qui précède on peut conclure que, sans surprise, un bas salaire est un facteur de pauvreté très important, mais pas le seul – on connaît le poids de la composition du foyer – et qui peut être contré au niveau du foyer par les revenus professionnels d'autres personnes ou par des transferts sociaux (assurances sociales, prestations sous conditions de ressources, etc.), ou encore par des transferts privés (p.ex. des pensions alimentaires, des dons d'argent de membres de la famille, etc.).

A un niveau plus agrégé, on constate également que le taux de working poor est plus élevé dans les branches économiques dites «à bas salaires» parce que la proportion de travailleurs à bas salaire y est (parfois nettement) plus élevée, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent.

### 3.3 Le niveau salarial des working poor

Inversons maintenant la problématique: parmi les travailleurs pauvres, quelle proportion de travailleurs ayant un niveau de revenu professionnel jugé «bas» trouve-t-on?

**Un tiers des working poor perçoit**, comme indiqué ci-dessus, **un bas salaire (33,4%)**, et environ un sur onze (9,4%) un très bas salaire. On retrouve là encore ce lien important entre le niveau salarial et la pauvreté laborieuse, mais visiblement celui-ci n'explique pas tout. On comprend mieux ici le taux de working poor élevé pour les travailleurs actifs dans des branches à bas salaires, comme indiqué plus haut (p.ex. hôtellerie et restauration, employés de ménages privés) ainsi que pour les travailleurs n'ayant pas de formation postobligatoire et/ou de nationalité étrangère (ces deux groupes se recoupant en partie), puisque ces sous-groupes sont très surreprésentés parmi les populations à bas salaire.

Parmi les working poor, et pour être plus précis, les salaires bruts standardisés sur 40 heures se répartissent de la façon suivante:

#### T6\* Distribution des salaires des working poor

Niveau salarial	% en dessous du seuil parmi les working poor
< 2857.– CHF bruts par mois	10% (décile inférieur)
<= 3500.– CHF bruts par mois	25% (quartile inférieur)
< 4267.– CHF bruts par mois	50% (médiane)
< 4983.– CHF bruts par mois	75% (3 <sup>e</sup> quartile)
< 5602.– CHF bruts par mois	90% (9 <sup>e</sup> décile)

Source: Enquête suisse sur la population active, 2006

**Le salaire standardisé brut médian des working poor** s'élève donc à **4267.– CHF** par mois (la moitié des working poor gagnent moins que cela, l'autre moitié plus). Tous les working poor, donc, n'ont pas nécessairement des salaires très faibles. Il est toutefois fondamental de se rappeler qu'il s'agit ici de salaires indiqués en équivalent plein temps; pour 73,6% des working poor, il s'agit de ce qu'ils gagnent effectivement, mais environ 1 working poor sur 4 gagne moins, car il ou elle travaille à temps partiel (et c'est au niveau du ménage qu'il y a l'équivalent d'au moins un plein temps, car d'autres membres du ménage travaillent également).

Evidemment, l'immense majorité des working poor a un salaire brut standardisé inférieur au salaire médian de l'ensemble des salariés, à savoir 5674 francs. La moitié des working poor a un salaire compris entre 3500 et 4983 francs; un quart a un salaire inférieur à cette fourchette et un autre quart un salaire supérieur (en équivalent plein temps).

Résumons quelques points principaux relevés jusqu'ici: parmi les salariés, on observe la distribution suivante:

#### T7\* Divers sous-ensembles de salariés

Sous-groupe des salariés	Part des salariés, en % sur le total
Working poor (parmi les salariés de 20 à 59 ans)	3,9%
Travailleurs à bas salaire	12,4%
<b>Dont:</b>	
Travailleurs à très bas salaire	2,8% (env. 22,6% des travailleurs à bas salaire)
Working poor ayant un bas salaire (parmi les salariés de 20 à 59 ans)	1,3% (= 33,4% des working poor qui représentent 3,9% des salariés âgés de 20 à 59 ans)

Source: Enquête suisse sur la population active, 2006

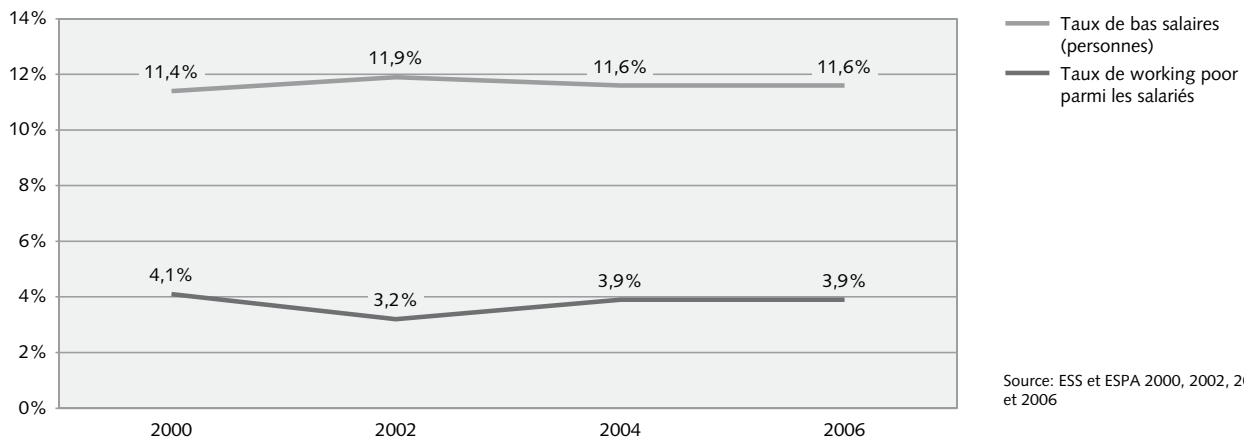
Pour clore cette partie consacrée à l'intersection des deux problématiques, on peut souligner une fois encore le lien, mais aussi les différences importantes, existant entre ces deux problématiques en mettant en parallèle leur évolution de 2000 à 2006. Force est de constater que ces courbes ne sont pas parallèles:

*actifs ayant un contrat à durée déterminée et les actifs ayant eu une interruption récente dans leur carrière*

- les personnes travaillant dans des entreprises de 5 à 19 salariés

Taux de working poor parmi les salariés

Fig. 5



Source: ESS et ESPA 2000, 2002, 2004 et 2006

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 3.4 Les groupes à risque

Résumons ici les principaux résultats des deux premiers chapitres concernant les groupes les plus exposés (nous indiquons en italique les groupes qui sont surreprésentés pour les deux problématiques ; les autres sont soit plus touchés par la pauvreté mais pas par le phénomène des bas salaires ou inversement moins touchés par la pauvreté mais plus par les bas salaires):

**Les groupes à risque** pour la problématique des **bas salaires** (en fait des faibles taux de rémunération), identifiés dans le premier chapitre, c'est-à-dire les groupes démographiques et socioprofessionnels comptant dans leurs rangs un taux nettement plus élevé de travailleurs à bas salaire que la moyenne des salariés, sont les suivants:

- les femmes
- *les actifs sans formation postobligatoire*
- *les étrangers*
- *les actifs travaillant dans certains secteurs économiques, notamment l'hôtellerie et la restauration, le commerce de détail, les services fournis aux entreprises, etc.*
- les travailleurs ayant peu d'années de service (moins de 3 ans), catégorie qui inclut les jeunes travailleurs, *les*

**Les groupes à risque** pour la problématique des **working poor**, identifiés au deuxième chapitre, sont les suivants:

- les jeunes parents (30 à 49 ans)
- *les actifs sans formation postobligatoire*
- *les étrangers*
- *les actifs travaillant dans certains secteurs économiques, notamment l'hôtellerie et la restauration, les services aux ménages, etc.*
- les ménages monoparentaux et les familles ayant plus de 2 enfants
- *les personnes ayant interrompu leur carrière professionnelle* et les personnes nouvelles dans l'entreprise
- *les personnes ayant un contrat à durée déterminée*

En croisant ces deux informations, quelques constats et précisions s'imposent:

- Un premier constat très intéressant: alors que les **femmes** sont plus exposées au risque d'avoir un bas salaire, il n'y a pas de différence marquée en termes de taux de working poor entre femmes et hommes, ces derniers ayant même un taux de working poor plus élevé. Cela s'explique de la façon suivante: là où on trouve une femme percevant un bas salaire, on trouve

majoritairement un conjoint actif professionnellement, ce qui est moins le cas pour les hommes percevant un bas salaire. Ceci concorde avec le constat déjà réalisé dans d'autres pays que le revenu professionnel des femmes est beaucoup plus fréquemment le «revenu d'appoint» du ménage que celui des hommes, ce qui évidemment pose la question de l'indépendance économique des femmes en général et en cas de séparation en particulier (cf. Welzmüller (1990)).

- ii) D'autre part, on constate que **les plus jeunes** dans notre échantillon, les 20–29 ans, ont une probabilité élevée d'avoir un bas salaire (étant en début de carrière), mais un risque de pauvreté laborieuse relativement faible, car la naissance du premier enfant est de plus en plus retardée (l'âge moyen de la mère à la naissance de son premier enfant est, en 2006, de 30,7 ans selon la statistique des naissances vivantes). En ce qui concerne les familles nombreuses, l'âge de la mère à la naissance du troisième enfant est évidemment encore plus élevé, ainsi que l'âge au moment du divorce pour un certain nombre de familles monoparentales. C'est ce qui explique en grande partie que ce sont les personnes âgées de 30 à 49 ans qui sont les plus exposées à la pauvreté laborieuse.
- iii) Bien évidemment, la problématique des familles de 3 enfants et plus et celle des foyers monoparentaux n'apparaît que dans le cas des working poor, la problématique des travailleurs à bas salaires étant une problématique individuelle (alors que la pauvreté se mesure au moyen du revenu disponible du ménage).
- iv) Le problème de la **formation** intervient à un double niveau, puisque, d'une part, cela affecte les salaires (le «capital humain», concept rendu célèbre par l'économiste G. Becker, est lié au niveau de formation et à l'expérience professionnelle – sur le marché du travail en général et dans l'entreprise en particulier – qui influent sur la productivité du travailleur et donc son salaire) et, d'autre part, beaucoup d'études de sociologues et d'économistes ont démontré que les actifs ayant un faible niveau de formation forment un couple avec des actifs ayant le plus souvent un niveau de formation semblable; le même phénomène est saillant chez les personnes de formation supérieure (Becker (1981)). Ce mécanisme peut être décrit comme le fait de choisir son conjoint dans un milieu social proche du sien. Pour l'ensemble des salariés, nous avons examiné la formation des deux conjoints et arrivons à la répartition suivante (le répondant est un salarié):

**T8\* Niveau de formation des partenaires dans le couple, 2006, en % du total**

Partenaire 1 Partenaire 2	Obligatoire et élémentaire	CFC, école prof., maturité prof.	Intermédiaire	Uni/HES
Obligatoire et élémentaire	<b>7,5</b>	6,4	1,9	0,8
CFC, école prof., matu. prof.	6,4	<b>29,4</b>	9,9	5,8
Intermédiaire	1,4	6,7	<b>3,7</b>	3,4
Uni/HES	0,6	4,7	3,5	<b>7,8</b>

Source: Enquête suisse sur la population active, 2006

On constate d'emblée que près de la moitié des couples considérés se situent dans la diagonale du tableau (48,4%), donc la moitié des répondants ont un conjoint/e ayant un niveau de formation identique. 36,3% des personnes ont un conjoint se situant dans la catégorie de formation «voisine» dans le tableau. On constate a contrario que les couples très hétérogènes (Université/HES et formation obligatoire) sont rarissimes et représentent à peine plus d'1% des cas.

- v) En outre, la nationalité est un facteur central pour les deux problématiques, notamment par le biais de la formation; les étrangers sont surreprésentés aux deux extrémités de la distribution des salaires et des revenus disponibles. Nous avons d'ailleurs déjà constaté cette hétérogénéité de la population étrangère en termes de revenus au chapitre précédent.

### 3.5 Résumé et conclusions

La présente étude a décrit de façon détaillée la part de la population ayant un faible taux de rémunération (un bas salaire standardisé brut), soit environ un salarié sur huit, et la part d'actifs vivant dans un ménage pauvre, à savoir environ un actif occupé sur vingt-deux et un salarié sur vingt-sept. Les femmes et les jeunes (20–29 ans) sont plus exposés aux bas salaires, mais moins à la pauvreté laborieuse. Cela est dû, dans le cas des femmes, à la présence, le plus souvent, d'un conjoint actif occupé, et, pour les jeunes, de l'absence de charges familiales, l'âge des parents à la naissance du premier enfant étant en constante augmentation. D'autres groupes socioprofessionnels comme les étrangers, les personnes sans formation professionnelle, les personnes actives dans certains secteurs économiques, les personnes ayant un contrat à durée déterminée, sont surreprésentés pour les deux

problématiques. Notons qu'une grande hétérogénéité caractérise la catégorie «étrangers», une partie étant moins exposée que les Suisses à la pauvreté et aux bas salaires, une autre partie l'étant nettement plus.

Enfin, certains types de foyers sont très exposés à la pauvreté monétaire, en particulier les familles «nombreuses» et les ménages monoparentaux.

L'étude permet également de décrire l'intersection de ces deux phénomènes très importants: **un travailleur à bas salaire (< 3783 francs) sur huit est un working poor**, ainsi qu'un travailleur à très bas salaire (< 2837 francs) sur cinq. **De plus, un tiers des working poor touche un bas salaire**; un working poor sur onze perçoit même un très bas salaire. On constate donc que, entre le salaire d'un individu et le revenu disponible du ménage dans lequel il ou elle vit, de nombreux mécanismes interviennent : mise en commun des revenus professionnels si plusieurs actifs vivent dans le ménage, transferts sociaux (assurances sociales, aide sociale, allocations familiales, bourses d'études, etc.) et transferts privés (pensions alimentaires, dons des parents à leurs enfants ne vivant plus dans le ménage parental, etc.).

Grâce à ces diverses analyses, on dispose désormais d'une connaissance beaucoup plus détaillée des mécanismes menant, en Suisse, du salaire individuel au revenu disponible du ménage (et des bas salaires à la pauvreté laborieuse en particulier), l'un et l'autre étant loin d'être automatiquement liés de manière causale. En Suisse on observe donc, comme dans la plupart des études consacrées à des pays au niveau de développement économique comparable<sup>5</sup>, que seule une minorité de salariés qualifiés de working poor ont un bas salaire mensuel (en équivalent plein temps).

<sup>5</sup> Voir p.ex. Nolan et Marx (2000), Welzmüller (1990), Strengmann-Kuhn (2001, 2003), Levitan et Shapiro (1998), Marx et Verbist (1998), Gottschalk et Joyce (1995).

# Bibliographie

- Becker, Gary S. (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge Mass.; London: Harvard University Press.
- Gottschalk Peter, Joyce Mary (1995), *The Impact of Technological Change, Deindustrialization, and Internationalization of Trade on Earnings Inequality: An International Perspective*, in McFate Katherine, Lawson Roger, Wilson William J., *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy. Western States and the New World Order*. New York: Russell Sage Foundation.
- Levitan Sar A., Shapiro Isaac (1988), *Working but Poor. America's Contradiction*, Baltimore; London: The Johns Hopkins Univ. Press.
- Marx Ive, Verbist Gerre (1998), *Low-Paid Work and Poverty: A Cross-Country Perspective*, in Bazen Stephen, Gregory Mary, Salverda Wiemer, *Low-Wage Employment in Europe*, Cheltenham, Northampton: Edward Elgar.
- Nolan Brian and Marx Ive (2000), *Low Pay and Household Poverty*, in Gregory Mary, Salverda Wiemer and Bazen Stephen, *Labour Market Inequalities: Problems and Policies of Low-Wage Employment in International Perspective*, Oxford: Oxford Univ. press.
- Office fédéral de la statistique (2007), *Enquête suisse sur la structure des salaires 2006. Premiers résultats*, Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2007), *La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, entre 2000 et 2005*, Neuchâtel: OFS.
- Strengmann-Kuhn Wolfgang (2000), *Theoretical Definition and Empirical Measurement of Welfare and Poverty: A Microeconomic Approach*, prepared for the 26th General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth, Cracow, Poland Aug 27-Sept 2, 2000.
- Strengmann-Kuhn Wolfgang (2003), *Armut trotz Erwerbstätigkeit. Analysen und sozialpolitische Konsequenzen*, Frankfurt/Main: Campus Verlag.
- US Department of Labor (2002), *A Profile of the Working Poor, 2000*, Report 957.
- Welzmüller Rudolf (1990), *Niedrige Arbeitseinkommen*, in Döring Diether, Hanesch Walter and Huster Ernst-Ulrich, *Armut im Wohlstand*, Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.





# Annexe 1

## Exemple de calcul de salaire

L'exemple ci-dessous, reproduisant un secteur X fictif du marché du travail composé de 9 emplois à durée hebdomadaire du travail et à taux d'occupation variables, permet d'illustrer les étapes de calcul effectuées dans notre étude des bas salaires (cf. tableau T2).

**Etape 1:** pour chaque emploi à temps partiel ou à plein temps, on relève la durée hebdomadaire du travail et le salaire mensuel brut de la personne salariée.

**Etape 2:** le taux d'occupation standardisé à 40 heures par semaine est calculé en divisant le nombre d'heures de travail par rapport au standard de 40 heures.

**Etape 3:** en divisant le salaire mensuel brut de la personne salariée par le taux d'occupation standardisé, on obtient le salaire mensuel brut standardisé à 40 heures.

**Etape 4:** les salaires standardisés sont triés par ordre croissant.

**Etape 5:** afin de déterminer le nombre total de postes à bas salaire, on recalcule le cumul des taux d'occupation standardisés jusqu'à la limite du seuil des bas salaires (3783 francs).

Dans notre exemple, le secteur X compte 1,5 postes à bas salaire sur 6 (150% sur 600%), c'est-à-dire 25% de postes rémunérés à moins de 3783 francs bruts par mois (ou 2/3 du salaire médian standardisé). Par ailleurs, 2 personnes salariées occupent des postes à bas salaire sur un total de 9 personnes (22,2% des personnes salariées). À noter encore que c'est précisément le salaire standardisé à 40 heures qui détermine l'attribution des personnes salariées à la catégorie des bas salaires et ceci indépendamment de leur taux d'occupation.

## T2 Exemple de calcul des bas salaires (Secteur X avec 9 emplois observés)

Emplois observés	Taux d'occupation	Durée hebdomadaire du travail [D]	Salaire mensuel brut [S]	Taux d'occupation standardisé [t=D/40x100]		Salaire mensuel brut standardisé [S/tx100]
	en %	① en heures	① en francs	② en %	cumul	③ en francs
n° 1	35	14	1 650	35,0	35,0	4 714
n° 2	50	18	3 570	45,0	80,0	7 933
n° 3	50	19	2 000	47,5	127,5	4 211
n° 4	50	21	1 500	52,5	180,0	2 857
n° 5	65	26	3 300	65,0	245,0	5 077
n° 6	70	26	5 000	65,0	310,0	7 692
n° 7	100	37	5 228	92,5	402,5	5 652
n° 8	100	39	3 500	97,5	500,0	3 590
n° 9	100	40	4 500	100,0	600,0	4 500

Emplois observés	Taux d'occupation	Durée hebdomadaire du travail [D]	Salaire mensuel brut [S]	Taux d'occupation standardisé [t=D/40x100]		Salaire mensuel brut standardisé [S/tx100]
	en %	en heures	en francs	en %	⑤ cumul	en francs
n° 4	50	21	1 500	52,5	52,5	2 857
n° 8	100	39	3 500	97,5	150,0	3 590
n° 3	50	19	2 000	47,5	197,5	4 211
n° 9	100	40	4 500	100,0	297,5	4 500
n° 1	35	14	1 650	35,0	332,5	4 714
n° 5	65	26	3 300	65,0	397,5	5 077
n° 7	100	37	5 228	92,5	490,0	5 652
n° 6	70	26	5 000	65,0	555,0	7 692
n° 2	50	18	3 570	45,0	600,0	7 933

seuil (3783)

④

# Annexe 2

## Données complémentaires

**T 1.1 Bas salaires selon les branches économiques, la classe de salaire et le sexe  
Secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble**

Suisse 2006

Branches économiques		Bas salaires (moins de 2/3 du salaire suisse médian) <sup>1</sup>								
		Taux de postes à bas salaire en %			Nombre de postes à bas salaire			Nombre de personnes à bas salaire		
		Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
	<b>TOTAL</b>	<b>10,2</b>	<b>18,5</b>	<b>5,6</b>	<b>248 600</b>	<b>161 500</b>	<b>87 100</b>	<b>320 000</b>	<b>219 500</b>	<b>100 500</b>
01	Horticulture	37,9	62,0	31,7	6 900	2 300	4 600	6 300	2 400	3 900
<b>10-45</b>	<b>SECTEUR 2 PRODUCTION</b>	<b>5,9</b>	<b>18,8</b>	<b>2,7</b>	<b>48 700</b>	<b>30 900</b>	<b>17 900</b>	<b>53 800</b>	<b>35 500</b>	<b>18 300</b>
10-14	Industries extractives	1,8	*	*	100	*	*	100	*	*
<b>15-37</b>	<b>Industries manufacturières</b>	<b>7,1</b>	<b>19,9</b>	<b>2,9</b>	<b>42 400</b>	<b>29 300</b>	<b>13 100</b>	<b>46 500</b>	<b>33 100</b>	<b>13 400</b>
15	Industries alimentaires et boissons	15,7	33,7	7,7	8 200	5 400	2 800	9 300	6 500	2 800
16	Industrie du tabac	5,3	16,7	*	100	100	*	200	100	*
17	Industrie textile	19,1	38,3	4,2	1 900	1 700	200	2 100	1 900	200
18	Industrie habillement et fourrures	39,5	48,5	15,3	1 200	1 000	100	1 300	1 200	100
19	Industrie du cuir et de la chaussure	41,8	57,0	23,4	600	500	200	700	500	200
20	Trav. du bois, fabrication d'articles en bois	4,3	12,3	3,6	1 100	200	900	1 200	300	900
21	Industrie du papier et du carton	7,6	26,5	1,5	900	800	100	900	800	100
22	Edition, impression, reproduction	5,0	10,8	2,0	1 800	1 300	500	2 300	1 800	600
23,24	Cokéfaction, industrie chimique	2,9	6,6	1,1	1 700	1 300	500	1 900	1 400	500
25	Fabrication d'art. caoutchouc, plastiques	9,5	26,6	3,4	2 200	1 600	600	2 300	1 700	600
26	Fabrication de prod. minérales non métalliques	2,8	11,7	1,4	500	300	200	500	300	200
27,28	Métallurgie, travail des métaux	7,2	21,8	4,3	6 200	3 100	3 100	6 700	3 600	3 100
29,34,35	Fabrication de machines et moyens de transport	3,2	13,2	1,7	3 600	2 000	1 600	3 800	2 200	1 600
30-32	Fabrication d'équipements électr.; méca. de précision	7,7	24,2	2,1	4 400	3 500	900	4 600	3 700	900
33	Fabrication d'instruments de précision, horlogerie	7,9	17,3	1,9	6 100	5 200	900	6 400	5 500	900
36,37	Autres industries manufacturières	9,3	25,2	4,3	2 000	1 300	700	2 200	1 500	700
40,41	Production et distr. électricité, gaz et eau	1,2	4,4	0,7	200	100	100	200	100	100
45	Construction	2,8	10,5	2,2	6 100	1 500	4 600	7 000	2 200	4 700
<b>50-93</b>	<b>SECTEUR 3 SERVICES</b>	<b>12,2</b>	<b>18,2</b>	<b>7,4</b>	<b>193 000</b>	<b>128 300</b>	<b>64 700</b>	<b>259 900</b>	<b>181 600</b>	<b>78 300</b>
<b>50-52</b>	<b>Commerce; réparation</b>	<b>14,9</b>	<b>23,7</b>	<b>7,4</b>	<b>67 900</b>	<b>49 600</b>	<b>18 300</b>	<b>86 800</b>	<b>66 600</b>	<b>20 200</b>
50	Commerce, réparation véhicules automobiles	12,4	26,4	9,2	7 100	2 800	4 300	8 400	4 000	4 500
51	Commerce de gros, intermédiaires du commerce	6,9	12,5	4,3	10 400	6 000	4 400	12 100	7 600	4 500
52	Commerce de détail, réparation d'articles domestiques	20,3	27,1	9,9	50 400	40 800	9 700	66 200	55 100	11 200
55	Hôtellerie et restauration	43,5	49,9	36,6	63 000	37 700	25 300	74 900	47 100	27 800
<b>60-64</b>	<b>Transports et communications</b>	<b>5,4</b>	<b>7,8</b>	<b>4,6</b>	<b>10 500</b>	<b>3 800</b>	<b>6 700</b>	<b>12 800</b>	<b>5 200</b>	<b>7 600</b>
60	Transports terrestres	7,0	13,2	6,3	5 300	1 100	4 200	6 000	1 500	4 500
61	Transports par eau	7,2	*	7,4	100	*	100	100	*	100
62	Transports aériens	7,5	10,5	5,0	500	300	200	600	400	200
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyage	7,4	11,8	4,9	3 100	1 800	1 400	3 600	2 100	1 500
64	Postes et télécommunications	2,1	2,5	1,9	1 400	500	800	2 500	1 200	1 300
<b>65-67</b>	<b>Activ. financières; assurances</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>2 100</b>	<b>1 100</b>	<b>1 000</b>	<b>2 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 000</b>
65	Intermédiation financière	0,9	1,4	0,6	1 000	600	400	1 100	700	400
66	Assurances	1,1	1,2	1,0	500	300	300	700	400	300
67	Services auxiliaires act. financières et d'assurances	3,5	4,8	2,8	600	300	300	700	400	300
<b>70-74</b>	<b>Informatique; R-D; services fournis aux entreprises</b>	<b>7,8</b>	<b>14,1</b>	<b>4,3</b>	<b>21 400</b>	<b>13 700</b>	<b>7 700</b>	<b>44 800</b>	<b>30 500</b>	<b>14 300</b>
70,71	Activités immobilières; location de machines et équipements	7,2	9,1	5,6	1 500	800	600	2 300	1 400	800
72,74	Serv. informatiques; services fournis aux entreprises	8,1	15,2	4,3	19 500	12 600	6 900	42 100	28 800	13 300
73	Recherche et développement	2,9	4,5	2,1	400	200	200	400	200	200
75	Administration publique; défense nationale; sécurité sociale	0,6	1,2	0,4	200	100	100	200	200	100
80	Enseignement	5,4	8,0	2,8	2 100	1 600	600	3 200	2 300	900
85	Santé et activités sociales	6,3	7,3	3,3	12 300	10 700	1 600	16 900	14 800	2 200
<b>90-93</b>	<b>Autres services collectifs et personnels</b>	<b>19,9</b>	<b>29,8</b>	<b>10,0</b>	<b>13 500</b>	<b>10 100</b>	<b>3 400</b>	<b>17 700</b>	<b>13 400</b>	<b>4 300</b>
90	Assainissement, voirie	9,3	*	8,7	400	*	300	400	*	300
91	Activ. associatives	4,8	6,5	3,0	1 000	700	300	1 500	1 000	400
92	Activ. récréatives, culturelles, sportives	11,4	13,9	9,8	3 200	1 500	1 600	5 300	2 900	2 300
93	Services personnels	56,2	64,3	29,8	9 000	7 900	1 100	10 600	9 400	1 300

<sup>1</sup> Soit moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires  
Explication des signes: «\*» Pas assez de données

### T1.2 Bas salaires selon la taille de l'entreprises et le sexe Secteurs privé et public (Confédération) ensemble

Suisse 2006

	Bas salaires (moins de 2/3 du salaire suisse médian) <sup>1</sup>								
	Taux de postes à bas salaire en %			Nombre de postes à bas salaire			Nombre de personnes à bas salaire		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
<b>TOTAL</b>	<b>10,2</b>	<b>18,5</b>	<b>5,6</b>	<b>248 600</b>	<b>161 500</b>	<b>87 100</b>	<b>320 000</b>	<b>219 500</b>	<b>100 500</b>
<b>Taille de l'entreprise</b>									
Moins de 5 salariés	20,7	32,3	12,9	28 100	17 600	10 500	36 600	25 100	11 500
5–19 salariés	15,5	26,5	9,4	84 000	51 300	32 600	105 200	69 300	35 900
20–49 salariés	11,3	20,9	6,5	37 700	23 200	14 400	45 700	29 600	16 100
50–99 salariés	10,1	18,5	5,5	23 600	15 300	8 300	28 400	19 100	9 300
100–199 salariés	9,0	17,9	4,2	20 900	14 500	6 500	26 500	19 100	7 400
200–499 salariés	7,5	15,5	3,3	19 100	13 500	5 500	25 300	18 100	7 200
500–999 salariés	5,6	11,3	2,5	8 500	6 100	2 400	11 500	8 400	3 100
1000 salariés et plus	4,9	9,5	2,1	26 800	19 900	6 800	40 900	30 800	10 200

<sup>1</sup> Soit moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires

### T1.3 Bas salaires selon les grandes régions et le sexe

#### Seuil national – Secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble

Suisse 2006

	Bas salaires (moins de 2/3 du salaire suisse médian) <sup>1</sup>								
	Taux de postes à bas salaire en %			Nombre de postes à bas salaire			Nombre de personnes à bas salaire		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
<b>Suisse</b>	<b>10,2</b>	<b>18,5</b>	<b>5,6</b>	<b>248 600</b>	<b>161 500</b>	<b>87 100</b>	<b>320 000</b>	<b>219 500</b>	<b>100 500</b>
Région lémanique (VD, VS, GE)	11,5	19,1	6,8	45 200	28 600	16 600	57 700	38 500	19 200
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	10,2	18,7	5,3	52 300	34 900	17 400	71 400	50 400	21 000
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	7,8	15,2	4,0	25 200	16 700	8 500	33 100	23 200	9 900
Zurich (ZH)	7,5	12,7	4,2	44 200	28 700	15 500	61 000	41 400	19 700
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	12,8	25,9	6,5	37 800	24 800	13 000	44 300	30 700	13 500
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	10,3	20,3	5,3	22 000	14 400	7 500	28 100	19 500	8 600
Tessin (TI)	22,6	38,9	13,7	21 900	13 300	8 700	24 400	15 700	8 700

<sup>1</sup> Soit moins de 3783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires

### T1.4 Bas salaires selon les grandes régions et le sexe

#### Seuils régionaux – Secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble

Suisse 2006

	Bas salaires (moins de 2/3 du salaire suisse médian) <sup>1</sup>								
	Taux de postes à bas salaire en %			Nombre de postes à bas salaire			Nombre de personnes à bas salaire		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
<b>Suisse</b>	<b>10,6</b>	<b>19,3</b>	<b>5,6</b>	<b>256 200</b>	<b>168 600</b>	<b>87 600</b>	<b>331 900</b>	<b>229 400</b>	<b>102 600</b>
Région lémanique (VD, VS, GE)	11,7	19,6	6,9	46 200	29 300	16 900	58 900	39 400	19 500
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	8,8	16,1	4,6	45 100	30 100	15 000	62 100	43 800	18 400
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	10,2	19,7	5,3	32 900	21 500	11 300	42 600	29 600	13 000
Zurich (ZH)	13,0	22,5	7,2	77 100	50 800	26 300	103 000	70 800	32 200
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	8,5	17,2	4,3	24 900	16 400	8 500	28 900	20 000	8 900
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	8,7	17,1	4,5	18 500	12 200	6 300	23 600	16 300	7 300
Tessin (TI)	11,7	23,9	5,1	11 400	8 200	3 200	12 800	9 500	3 300

<sup>1</sup> Soit respectivement moins de 3799, 3701, 3935, 4103, 3535, 3691 ou 3266 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires dans les différentes grandes régions



# Annexe 3

## Les bases de données (ESS et ESPA)

Les méthodes diffèrent entre les deux enquêtes: l'ESS recourt à un questionnaire écrit adressé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales et qui permet de distinguer et de mesurer les différentes composantes salariales, alors que les données de l'ESPA reposent sur une série de questions dans le cadre d'une interview téléphonique abordant de nombreux autres thèmes. Dans l'ESS la notion de salaire brut standardisé, mesurée sur la base des composantes salariales reprises directement de la comptabilité de l'entreprise, comprend le salaire brut du mois d'octobre, les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, 1/12 du 13<sup>e</sup> salaire et 1/12 des paiements spéciaux (bonus, participation au bénéfice, etc.). Dans l'ESPA le salaire mensuel brut est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée, auquel on ajoute 1/12 du salaire en cas de 13<sup>e</sup> salaire, un autre 1/12 en cas de 14<sup>e</sup> salaire et 1/24 en cas de prime ou de gratification.

Par rapport à l'ESPA, l'ESS présente l'avantage de reposer sur un large échantillon de salariés, lequel permet des analyses à un niveau élevé de désagrégation

(par ex. par divisions économiques ou selon les principales caractéristiques des salariés ou des postes de travail). De plus, elle porte non seulement sur la population résidente permanente, mais aussi sur les saisonniers, les frontaliers et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. De son côté, l'ESPA tient compte de certaines catégories de salariés non relevées dans l'ESS, telles que les propriétaires de l'entreprise, les apprentis et les personnes travaillant dans des formes atypiques d'emploi (travailleurs à domicile, employés de ménages privés, stagiaires, etc.). L'ESPA recueille par ailleurs des données sur le revenu des indépendants et offre de multiples possibilités de ventilations selon divers critères sociodémographiques (par ex. catégories de professions, situation familiale, etc.).

En raison de ces différences, les résultats de l'une ou de l'autre statistique seront plus appropriés en fonction des questions posées et des unités d'analyses choisies.

Pour des raisons de représentativité statistique, la comparaison des données harmonisées de l'ESS et de l'ESPA ne devrait se faire qu'à des niveaux élevés d'agrégation.

#### Harmonisation des données salariales de l'ESS et de l'ESPA, 2004

Salaire mensuel brut standardisé médian* selon l'ESPA, population résidente permanente			Salaire mensuel brut standardisé médian* selon l'ESS, concept intérieur**				
ESPA	Total	frs. 5 567.–	ESS	Total	frs. 5 548.–		
	Hommes	frs. 6 134.–		Hommes	frs. 5 953.–		
	Femmes	frs. 4 996.–		Femmes	frs. 4 781.–		
↓ -			↓ -				
<b>Population non couverte par l'ESS:</b> Salariés du secteur primaire, propriétaires de l'entreprise, stagiaires, personnel intérimaire, travailleurs à domicile, salariés du service public cantonal et communal, salariés d'une entreprise comptant moins de 2 salariés.			<b>Population non couverte par l'ESPA:</b> frontaliers, personnes relevant du domaine de l'asile, détenteurs du permis de courte durée, personnel de la marine, des ambassades et des consulats suisses.				
↓ =			↓ =				
Salaire mensuel brut standardisé médian après harmonisation			Différence liée aux méthodes		Salaire mensuel brut standardisé médian après harmonisation		
Après harmonisation	Total	frs. 5 542.–	Total	frs. 72.–	Après harmonisation	Total	frs. 5 614.–
	Hommes	frs. 6 092.–	Hommes	frs. 31.–	Après harmonisation	Hommes	frs. 6 061.–
	Femmes	frs. 4 871.–	Femmes	frs. 53.–	Après harmonisation	Femmes	frs. 4 818.–

\* Pour les personnes travaillant à temps partiel, le salaire est recalculé sur la base d'un équivalent plein temps.

\*\* Activités productives réalisées à l'intérieur du territoire économique suisse

Source: Indicateurs du marché du travail, Neuchâtel: OFS, 2007. Encadré 14 page 65.



# Avez-vous des questions?

Les collaborateurs de la Section des salaires et conditions de travail ainsi que de la Section des analyses sociales sont à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations:

Pour le **chapitre 1**:

Tél.: 032 713 62 62

E-mail: [andre.farine@bfs.admin.ch](mailto:andre.farine@bfs.admin.ch)

Pour les **chapitres 2 et 3**:

Tél.: 032 713 62 38

E-mail: [eric.crettaz@bfs.admin.ch](mailto:eric.crettaz@bfs.admin.ch)

Office fédéral de la statistique

Section des salaires et des conditions de travail/

Section des analyses sociales

Espace de l'Europe 10

2010 Neuchâtel

Site internet de l'OFS: <http://www.statistique.admin.ch>



# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

## *Moyen de diffusion*

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide  
concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie  
(certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)

Banque de données (accessible en ligne)

## *Contact*

032 713 60 11  
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60  
order@bfs.admin.ch

032 713 60 86  
www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse  
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

## Salaires et conditions de travail et Analyses sociales

### **Salaires et revenus du travail**

Evolution des salaires 2006. Résultats commentés et tableaux, OFS, Neuchâtel 2007, 6 francs (excl. TVA), numéro de commande: 166-0600

Enquête suisse sur la structure des salaires. Premiers résultats, OFS, Neuchâtel 2007, gratuit, numéro de commande: 184-0602

### **Niveau de vie, situation sociale et pauvreté**

La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005. OFS, Neuchâtel 2007, gratuit, numéro de commande: 852-0500

Le présent rapport traite de deux sujets qui sont à la fois liés et différents. Les nombreux débats et prises de position relayés par les médias montrent que, bien souvent, la problématique des travailleurs ayant de faibles revenus professionnels est peu, voire pas du tout, distinguée de celle des travailleurs pauvres. Il nous est donc apparu nécessaire de clarifier ces deux problématiques, très importantes pour comprendre la situation sur le marché du travail helvétique actuel, et d'établir dans quelle mesure ces deux phénomènes se recoupent.

Le premier chapitre se penche sur les salariés et leurs revenus professionnels. Au moyen de l'Enquête sur la structure des salaires (ESS) 2006, nous établissons l'ampleur du phénomène des travailleurs à bas salaire et précisons les facteurs de risque pouvant augmenter la probabilité d'avoir de bas revenus professionnels.

Le second chapitre traite de la question des working poor liée au revenu du ménage des personnes actives considérées, contrairement au salaire qui est un revenu individuel, car en général les personnes vivant dans un même ménage groupent leurs revenus. Nous traitons ce point au moyen de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2006. Cette différence de niveau d'analyse (niveau individuel - niveau du ménage), explique une partie des différences existant entre ces deux problématiques.

Le troisième chapitre démontre d'abord la compatibilité de l'ESS et de l'ESPA, mesure ensuite le degré de recoupement entre le groupe des working poor et celui des travailleurs à bas salaire, et, enfin, décrit les sous-groupes de la force de travail affectés par de bas revenus et/ou de bas salaires.

**N° de commande**

966-0800

**Commandes**

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)**Prix**

7 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-20020-9